

LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - No 179

MONTRÉAL, LE VENDREDI 2 AOÛT 1996

88c + TPS + TVQ / Toronto 15

PERSPECTIVES

Clinton cogne sur l'aide sociale

En annonçant son intention de signer la loi de refonte de l'aide sociale, le président américain Bill Clinton mécontente l'aile gauche du Parti démocrate, mais il prive son adversaire républicain Bob Dole d'un possible avantage politique sur ce terrain. Bien que les sondages donnent toujours au président sortant une confortable avance sur le candidat républicain aux élections de novembre prochain, le chef de la Maison-Blanche n'a pas voulu courir le risque de se présenter devant les électeurs comme celui qui aurait fait obstacle à la réforme d'un système de protection sociale largement impopulaire. Mais n'a-t-il pas pris le risque de passer pour un incorrigible opportuniste?

Pendant sa campagne électorale de 1992, Bill Clinton s'était engagé, s'il était élu, à «mettre fin à l'aide sociale telle qu'elle existe». La grande majorité des Américains ne pouvait que souscrire à ce projet: le système du «Welfare», établi à partir de 1935 par Franklin Roosevelt et développé dans les années soixante par Lyndon Johnson, était perçu par beaucoup comme une machine boursoufflée et inadéquate qu'il était temps de mettre à plat. De l'avis général, les programmes du Welfare qui accordent une aide de l'État — à vie et sans contrepartie — aux Américains les plus démunis, ont abouti globalement à un échec. Deux tiers des Américains estiment qu'ils engendrent la dépendance des bénéficiaires, qu'ils découragent la recherche d'un emploi et qu'ils contribuent à créer une mentalité d'assistés. Les effets pervers du programme d'aide aux familles avec enfants à charge (AFDC) — en fait une allocation aux mères célibataires — ont souvent été dénoncés, et cela pas uniquement par les tenants de l'ultralibéralisme économique ou par les pourfendeurs de l'État-providence. Chacun s'accorde à penser que le Welfare, tel qu'il est conçu, perpétue la misère.

Dans un autre slogan dont les politiciens ont le secret et qui revient parfois les hanter, Bill Clinton promettait que l'aide sociale réformée offrirait aux bénéficiaires «une deuxième chance, pas un mode de vie» (*a second chance, not a way of life*). Puisant son inspiration auprès des «nouveaux démocrates» et cherchant à se façonner une image de centriste, Bill Clinton avait axé sa campagne sur des thèmes capables de rallier les classes moyennes. Réformer le Welfare était un de ceux-là et il avait fait la promesse solennelle d'y arriver.

Restait à voir comment s'attaquer à cette réforme, tout en préservant l'esprit du New Deal et de la «Grande Société» qui avait présidé à l'avènement du Welfare. Et plus délicat peut-être: comment un président démocrate allait pouvoir réexaminer en profondeur le système de l'aide sociale, sans pour autant entrer dans l'histoire comme le fossoyeur de l'héritage de solidarité sociale légué par Roosevelt?

La tâche semblait si colossale que, après son accession à la Maison-Blanche, le président Clinton ne s'y est en fait pas attelé, préférant s'attaquer à la réforme de l'assurance-maladie et, s'y étant cassé les reins, laisser aux républicains, devenus majoritaires au Congrès, le soin de tirer les premiers sur le Welfare.

A deux reprises — en décembre 1995 et en janvier 1996 —, le chef de la Maison-Blanche a mis son veto à un projet de loi de réforme de l'aide sociale adopté par le Congrès, le jugeant trop draconien. À ce troisième essai, qui ne diffère que sur des points de détail des deux premières versions, le président a donné son assentiment, après un âpre débat au sein de son équipe de conseillers. Partagé entre les considérations de politiques électorales et de politiques publiques, Bill Clinton a fait le choix d'accentuer, à trois mois de l'échéance présidentielle, le recentrage qui l'avait si bien servi en 1992.

À l'heure actuelle, 12,8 millions d'Américains (adultes et enfants) bénéficient de l'aide sociale et plus de 25 millions de personnes ont droit aux coupons de l'aide alimentaire (*food stamps*). La réforme mise au point par le Congrès devrait permettre de réaliser des économies de 55 milliards sur le budget fédéral en six ans. Elle abolit la garantie d'une aide automatique de l'État fédéral à tout enfant vivant au-dessous du seuil de la pauvreté, confiant cette tâche aux États qui disposeront d'une enveloppe forfaitaire pour financer leurs propres programmes sociaux. La réforme limite la durée de versement de l'aide: les bénéficiaires auront deux ans pour trouver du travail, faute de quoi les prestations seront supprimées, et personne ne pourra toucher l'aide sociale pendant plus de cinq ans au cours de sa vie.

Plusieurs instituts spécialisés dans les politiques sociales affirment que cette réforme va conduire à un gonflement du nombre des personnes vivant au-dessous du seuil de la pauvreté. Pour le *New York Times*, «cette réforme n'en est pas une, c'est une punition». Le président Clinton a reconnu que le projet de réforme de l'aide sociale souffrait de «sérieuses imperfections». Mais l'occasion était tentante de neutraliser ses adversaires en reprenant à son compte leurs thèmes favoris. Quitte à ce que le Welfare nouveau ne soit pas tout à fait «la deuxième chance» que Bill Clinton avait promise.

INDEX	MÉTÉO
AgendaB7	Montréal Nuageux avec éclaircies. Faible risque d'averses. Max: 24
Avis publics.....A	Québec Nuageux avec éclaircies. Risque d'averses et d'orages. Max: 24
CultureB9	Détails en A 2
Économie.....A6	
Éditorial.....A8	
Le monde.....A5	
Mots croisés.....A7	
Petites annonces...A7	
Les sportsB5	

ÉCONOMIE

CP se débarrasse de 7000 km de voies ferrées

PAGE A 6



LES ACTUALITÉS

La Cour fédérale bloque les procédures contre Zündel

PAGE A 2

↑ 5^E ANNE DES MONTS
↑ GASPÉ
↑ PERCÉ

PLAISIRS

Séjour Chic-Chocs

PAGE B 1

Affichage: Chrétien approuve le boycottage anglophone

Il dénonce la «police de la langue» et absout sa députée Anna Terrana

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

De la Mauricie, le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, a donné son appui hier au mouvement de boycottage des commerces unilingues francophones dans le West Island et au centre-ville de Montréal, mouvement mené par le Québec Political Action Committee d'Howard Galganov.

À la suite de quoi, la ministre responsable de la Char-

te de la langue française à Québec, Louise Beaudoin, a rappelé que le Québec n'a qu'une seule langue officielle, le français, en vertu de la loi adoptée par l'Assemblée nationale en 1974, la loi 24 qui avait été présentée par le premier ministre Robert Bourassa au moment où les libéraux étaient au pouvoir.

Le premier ministre Chrétien a aussi déclaré que les anglophones du Québec ont raison de défendre leurs droits: «La lutte des minorités francophones, anglophones et amérindiennes n'arrêtera jamais. C'est un des

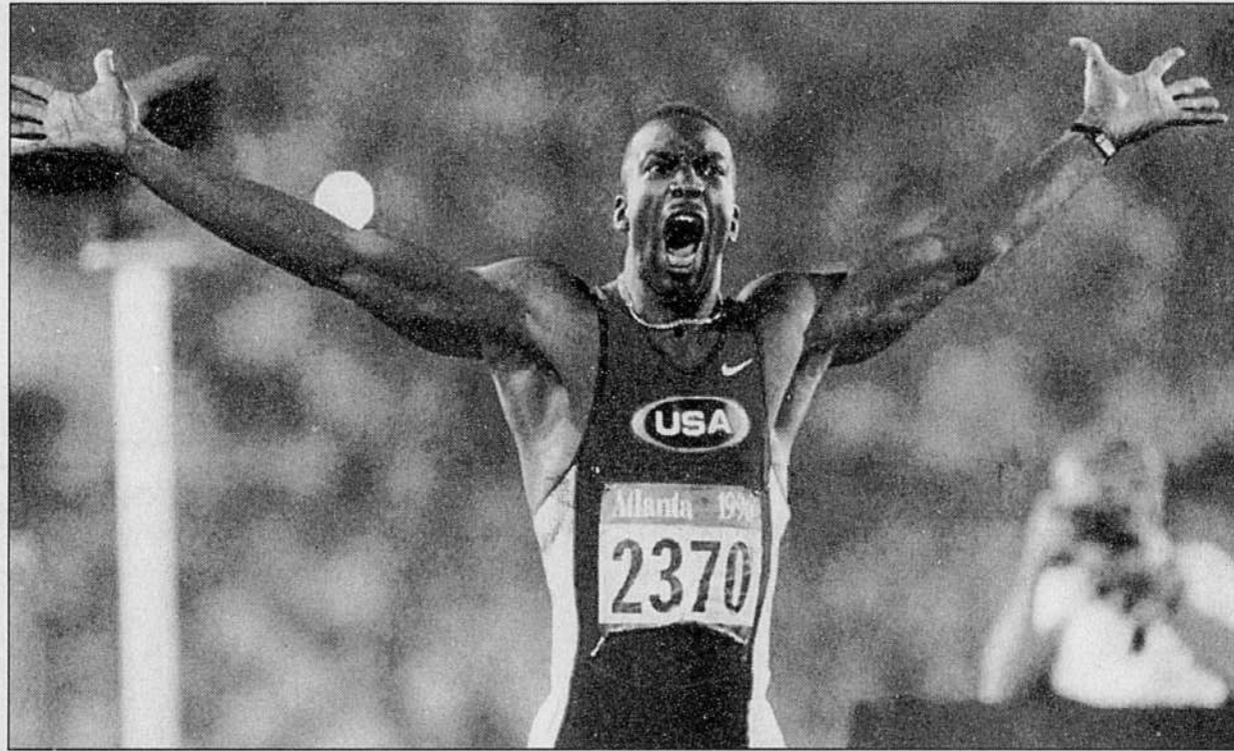
rôles du gouvernement fédéral de s'assurer que les gens ont les moyens de défendre leurs droits en vertu de la constitution canadienne», a-t-il soutenu.

«Je ne suis pas à l'aise avec certaines restrictions dans les lois sur la langue», a expliqué M. Chrétien. Il a ensuite ajouté qu'il n'aime pas «la police de la langue» réinstaurée en ce moment et qui doit enquêter sur les infractions à l'affichage en français. Interrogé sur l'accusation

VOIR PAGE A 10: CHRÉTIEN

■ Les grandes chaînes de magasins continuent de céder aux pressions (page A 3)

Record fabuleux de Michael Johnson



L'Américain Michael Johnson a remporté l'or hier sur 200 m en 19 sec 32; Annie Pelletier a passé la journée à savourer sa médaille de bronze; Chantal Petitclerc (à droite) a terminé 5^e au 800 m en fauteuil roulant.

PHOTOS PC ET AP



- La Française Marie-Josée Pérec double sa moisson d'or en s'attribuant le 200 m
- Forfait de Burrell: la saga du 4 x 100 m américain se poursuit
- Par la porte d'en arrière: la chronique de Jean Dion

NOS INFORMATIONS EN PAGES B5 ET B6

Faire à nouveau connaissance avec Diane Tell

Elle chante demain au Spectrum, mais elle ne nous revient pas: c'est nous qui la rejoignons en cours de carrière

SYLVAIN CORMIER

O n est Américains. Pas autant que les Américains, mais presque.

Comme eux, on aime les nôtres avant les autres, on regarde le monde par notre bout de la lognette. Pour les artistes comme pour les athlètes, c'est pareil. Ils nous appartiennent, à vie. Ils doivent donc nous ressembler, c'est-à-dire qu'il doit émaner d'eux une certaine québécoisité. C'est pourquoi on aime tant Céline. Mondiale ou pas, elle ne change pas. Médaille ou pas, Sylvie Fréchette sera toujours notre Minnie Mouse à nous. Gare à ceux qui trahissent. Honnis soient ceux et celles qui partent ou, pire, qui reviennent changés. À ceux-là, on réserve un chien de nos chiennes.

Pour Diane Tell, née Diane Sophie Fortin à Québec en 1959, depuis près de quinze ans, le verdict est clair: on ne l'aime plus. Le crime est double: elle nous a désertés pour les Français, et elle a pris leur accent. Voilà pourquoi ses ré-



Son dernier album s'intitule *Désir, plaisir, soupis*. Un album qui touche à l'émotion brute sans se cracher les tripes.

VOIR PAGE A 10: TELL

LES ACTUALITÉS

Le Dr Lucille Teasdale s'éteint

PAGE A 2



Entrée en vigueur du régime d'assurance-médicaments

Le Protecteur du citoyen blâme Rochon

Les pharmaciens refusent d'appliquer certaines directives

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

La mise en vigueur du régime d'assurance-médicaments pour les personnes âgées et les assistés sociaux s'est effectuée hier dans la confusion la plus totale, le ministre de la Santé et des Services sociaux annonçant en catastrophe de nouvelles directives auxquelles s'opposent catégoriquement les pharmaciens. Pour ajouter à l'imbroglio, au même moment, le Protecteur du citoyen émettait de sérieuses réserves quant à l'application du régime, tel que l'indiquent un document dont le *Devoir* a obtenu copie.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a annoncé hier matin de nouvelles modalités — théoriquement en vigueur depuis hier — qui concernent exclusivement les personnes souffrant de sérieux problèmes de santé mentale. Il ne s'agit pas d'une réduction des coûts mais plutôt d'un étalement sur cinq mois (début août à fin décembre) du plafond prévu de 83,33 \$, ce qui résulte en une série de cinq plafonds mensuels de 16,67 \$.

VOIR PAGE A 10: ROCHON

L'acquittement du nazi Erich Priebke déclenche une émeute

À peine acquitté par un tribunal de Rome, l'ancien SS est à nouveau arrêté

Rome (AFP) — L'ex-capitaine des SS Erich Priebke, âgé de 83 ans, qui venait de recouvrer la liberté en vertu d'une sentence controversée du tribunal militaire de Rome, a été arrêté et incarcéré dans une prison, à l'issue de huit heures d'extrême tension.

Erich Priebke a finalement quitté le tribunal militaire la nuit dernière vers 2h40 à bord d'un fourgon cellulaire blindé des carabinieri. Dans la journée d'hier, il avait été reconnu coupable d'avoir participé au massacre des Fosses ardéatines en 1944 à Rome, mais des circonstances atténuantes lui ont été accordées, ce qui lui permettait d'être de facto remis en liberté.

L'annonce de cette libération a déclenché un tollé chez les familles des victimes du massacre (335 otages fusillés, dont 75 Juifs, abattus par les occupants nazis le 24 mars 1944 au sud de Rome en représailles après un attentat de partisans qui avait tué 33 soldats allemands).



Erich Priebke

VOIR PAGE A 10: NAZI

LE DEVOIR ACTUALITÉS

ROCHON

SUITE DE LA PAGE 1

Grâce à ces nouvelles mesures, une personne ayant des problèmes de santé mentale, qu'elle soit bénéficiaire de la Sécurité du revenu ou du supplément de revenu garanti, paiera donc au pharmacien le quart de la facture de ses médicaments tout en étant certaine que le total de la facture mensuelle ne dépassera jamais 16,67 \$.

Dans la pratique, les choses sont plutôt obscures puisque l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) refuse obstinément de se conformer à ces nouvelles mesures, non pas parce qu'elle ne les approuve pas mais plutôt parce qu'elle croit qu'il est techniquement impossible de s'y soumettre. « Cette mesure a bel et bien été annoncée mais en ce qui nous concerne, elle n'est pas applicable pour le moment pour la simple et bonne raison qu'il n'y a aucun logiciel en place, explique le directeur général de l'AQPP, Normand Cadieux. Nous avons besoin d'un délai de quelques semaines, peut-être même d'un mois, avant de pouvoir la mettre en place. »

Contactés au hasard en milieu de journée hier, une dizaine de pharmaciens de la région de Montréal ne savaient absolument rien de ces nouvelles modalités, qui, selon le MSSS, toucheront entre 10 000 et 25 000 Québécois. Chaque jour, les pharmaciens accueillent cette clientèle « démunie, vulnérable, pauvre », souvent inapte au travail et pour qui la moindre facture supplémentaire bouleverse les prévisions budgétaires du mois. En accord avec l'idée, ils contestent cependant la rapidité avec laquelle le MSSS leur demande de réagir.

À la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), le porte-parole Marc Saint-Pierre explique que les pharmaciens « n'ont pas beaucoup de choix » en attendant la sortie des logiciels d'application conformes aux nouvelles modalités, devant ainsi faire contre mauvaise fortune bon cœur en revenant au système des notes sur papier. « Les logiciels ne pourront pas tous être prêts dès maintenant, mais nous faisons confiance au jugement professionnel des pharmaciens qui sauront quoi faire devant le patient. »

Revenir au système de facturation sur papier? « Nous ne sommes plus au moyen-âge, explique M. Cadieux, qui demeure convaincu que « personne ne veut l'admettre, mais on veut tout régler trop vite ». Certains patients, qui voudront sans doute se prévaloir dès aujourd'hui de cette nouvelle possibilité d'étalement du plafond, se heurteront peut-être non pas à la mauvaise volonté des pharmaciens mais plutôt à un obstacle technique.

Au cabinet du ministre Jean Rochon, on explique que cette décision n'a pas été lancée en catastrophe mais qu'elle a été longuement mûrie, le ministre ayant demandé aux membres de son cabinet de se pencher sur cette question il y a une dizaine de jours, tout juste avant de partir en vacances. « Cette catégorie de personnes est vulnérable et démunie, affirme Claude Léveillé, adjoint de l'attaché de presse du ministre Rochon. On nous a expliqué qu'elles pourraient arrêter de prendre leur médication par manque d'argent et risquaient ainsi de retourner en institution ou à l'hôpital, nous obligeant à assumer de nouveaux coûts médicaux qui sont énormes. Nous voulons éviter cette situation mais surtout les protéger. »

Quelques représentants du milieu de la santé mentale ont été consultés au cours des journées précédant cette annonce pour organiser la mise en place de la mesure. Ainsi, une liste d'une vingtaine de médicaments administrés généralement à cette clientèle spécifique a été préparée, ce qui guidera les pharmaciens dans le processus d'identification des gens. Au MSSS, on assure que les manifestations organisées le mois dernier par les personnes âgées et les assistés sociaux — qui ne sont pas concernés par cette annonce à moins d'avoir un problème en santé mentale — n'ont aucunement influencé cette décision.

Dans un document envoyé hier au ministre Jean Rochon, le Protecteur du citoyen — qui étudiait depuis quelques semaines une plainte déposée par la coalition des aînés et des assistés sociaux — souligne que les économies projetées d'ici au 31 décembre « sont demandées, dans une très forte proportion, aux personnes économiquement défavorisées », les prestataires de la Sécurité du revenu et les bénéficiaires du revenu de supplément garanti devant « assumer à eux seuls 41,6 millions des 73,6 millions de l'économie projetée avant 1997 ». Après avoir étudié le dossier, Me Daniel Jacoby recommande donc au ministre entre autres choses de « surseoir à l'application du programme pour les personnes sous régime de protection ou qui, de l'avis d'un psychiatre, présentent des problèmes de santé mentale ». Il suggère également l'étalement des plafonds pour la fin de 1996 mais pour toutes les clientèles visées (personnes âgées et assistés sociaux) en plus de programmes d'information « adéquate et compréhensible » de la part de la RAMQ.

« Quand on met en œuvre un programme qui n'a pas été planifié sur le plan opérationnel il surgit régulièrement des imprévus, explique Me Jacoby. Encore une fois, alors qu'on va toucher du vrai monde, et surtout dans le domaine de la santé, on voit que ça a été fait trop vite. Et c'est tellement rapide que les pharmaciens eux-mêmes dénoncent le fait qu'ils ne savent rien de ce qui s'en vient, alors imaginez les citoyens. Ça n'a pas de bon sens. »



Hier après-midi à la PdA, c'était répétition générale en prévision de la méga-fête Berger-Plamondon.

GALA D'OUVERTURE DES FRANCOFOLIES

Un concours de chorales

SYLVAIN CORMIER

Avant même que le spectacle ne débute, autour de 20h10 hier soir à la salle Wilfrid-Pelletier de la PdA, on était fichtrement impressionnés. Pur effet conjugué des chiffres énumérés en laus de présentation par Guy Latraverse, le vice-président de ces huitièmes FrancoFolies: les cinq cent voix des sept chorales rameutées de trois pays, l'orchestre symphonique de Trois-Rivières, les musiciens de Charlot Barbeau, les solistes, veaux, vaches, cochons, couvée, ça en faisait du monde à la grand-messe Berger-Plamondon. Où allaient-on les mettre tous, se demandait-on? Une fois qu'on a vu et qu'on a fait wowl!, le reste était, disons-le franchement, superflu. Et même un peu gênant.

Vous allez dire que c'était prévisible, mais la constatation n'était pas moins consternante: ce méga-show se résumait finalement à un concours de chorales de valeur variable, très cinquième secondaire dans le genre, ponctué ça et là par l'apparition de solistes d'intérêt tout aussi variable. Pas que les gens chantaient mal. Mais bon, voilà, les chorales, c'est un peu comme les corps de clairons: on se lasse vite. Surtout quand on les laisse à elles-mêmes pour la moitié des chansons. Derrière Luce Dufault, Marie Denise Pelletier ou Bruno Pelletier, qui ont le coffre qu'il faut, ça allait. Mais des chorales interprétant Galaxies loin de Ginette, Coeur de rocker sans Julien Clerc (remplacé par un quidam inadéquat), ou J'aime comme un fou hors-Charlebois, ne faisaient que renforcer une évidence: Plamondon a aussi écrit des bêtises. Le répertoire

de Berger n'était pas mieux servi: pour Ella, elle l'a et Tout pour la musique, donnés sans soliste, les chorales couraient derrière le rythme. Seule la chorale Emotion, dans Seras-tu là, avait la sensibilité voulue.

Aux rares bons flashes d'une mise en scène maigri-chonne — une limo sur scène qui débarquait Elyse Boucher en première partie, puis l'Octour de Sion en seconde; tous les chanteurs en lunettes fumées pendant Le Monde est stone — correspondait un nombre aussi mince de performances véritablement mémorables. Du nombre, France D'Amour n'a pas raté l'Oxygène de Diane Dufresne, pourtant casse-gueule; Marie Denise Pelletier a ému avec J'ai douze ans, maman, entourée d'une chorale de fillettes; Bruno Pelletier, très fort dans ce genre d'événement, a soulevé deux fois la foule sans trop pousser; Isabelle Boulay a offert un Hymne à la beauté du monde majestueux, bien appuyée par le chœur; et Luce Dufault a été Luce Dufault, souveraine, la justesse de ton faite femme.

Pas de quoi oublier qu'Eric Lapointe a machoüillé L'Amour existe encore, que Luck Mervil a piétiné Besoin d'amour, que Diane Tell a beurré de vocalises La Légende de Jimmy, qu'Elyse Boucher a lamentablement caricaturé le tremolo de Diane Dufresne: on aura tout de même un droit, au total, à un sacré gaspillage d'efforts et de cordes vocales. Ce qui n'a pas empêché Plamondon, à la fin, d'exulter et remercier tout le monde pour cette « belle folie »: celui-là, tant qu'on le chante, il est content. Une idée pour l'an prochain: le Chez-nous des artistes chante Plamondon?

CHRÉTIEN «Je trouve ça scandaleux», déclare Louise Beaudoin

SUITE DE LA PAGE 1

de «gouvernement totalitaire» prononcée à l'endroit du gouvernement du Québec par Anna Terrana, députée libérale de Vancouver-Est, il a répondu que les excuses de celle-ci lui paraissent suffisantes pour «oublier ses propos inacceptables».

Joint à son commerce, Howard Galganov, s'est pour sa part senti réconforté par la position du premier ministre du Canada. «Il est le premier ministre, a-t-il insisté. Ça inclut les anglophones au Québec et les francophones ailleurs au Canada. M. Bouchard est aussi premier ministre de tous les Québécois. L'anglais, ça reste une langue officielle», conclut-il.

Mais la ministre de la Culture, Louise Beaudoin, ne l'entend pas ainsi. «Je trouve ça scandaleux qu'on nous mette les droits des minorités francophones sur la table», a-t-elle déclaré à Devoir. Et de citer de mémoire, Gabriel le Roy, originaire du Manitoba et «fédéraliste», qui écrivait dans ses mémoires intitulés La Richesse et l'Entendement: «Quand me suis-je aperçu que j'étais considérée comme une inférieure dans mon propre pays?» Et l'écrivain ajoutait: «C'est un double malheur de naître minoritaire dans son propre pays.»

Louise Beaudoin est outrée des propos de Jean Chrétien: «L'un des problèmes de fond des minorités, c'est que le Canada n'a jamais compris qu'il y a une différence entre la situation du français et de l'anglais en Amérique du Nord. Même la Loi sur les langues officielles n'a ja-

mais arrêté l'assimilation galopante dans les autres provinces.»

«Ça n'est pas récent qu'on ne raisonne pas de la même façon», continue la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française au Québec. «Les deux langues officielles du Canada», c'est une chose. Mais au Québec, «la loi 24 a été adoptée avec les libéraux en 1974». Dans le fond, ils veulent en finir avec les deux lois québécoises, conclut-elle, à propos du mouvement mené par Howard Galganov, l'autre loi étant évidemment la loi 101.

Louise Beaudoin rappelle que l'unilinguisme français a été maintenu après l'adoption de la loi 86 en décembre 1993. «Un équilibre s'était installé. La loi 86 n'interdit pas l'unilinguisme, insiste-t-elle. Et cette loi prévoit deux tiers de français dans l'affichage.»

Le ministre de la Culture s'interroge sur la situation actuelle du français. Au centre commercial Fairview, on a relevé 157 infractions à la loi. «Il y avait trop d'anglais; le bilinguisme n'est pas conforme ou alors il y avait unilinguisme anglais.»

La ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française souligne qu'il y a aussi l'autre réalité de l'Ouest de l'île de Montréal, «tous les francophones qui ne peuvent pas se faire servir en français dans les Pharmaprix.»

En fait, la situation s'est grandement détériorée. Le ministre mentionne que 42 % des commerces sur l'île de Montréal ne sont pas conformes à la loi. «Le problème est

là, bien plus qu'où il y a unilinguisme français, dit-elle. Vous vous rendez compte, 42 % des commerces ne sont pas conformes à la loi 86. Il y a urgence. On a donné des ressources à l'Office de la langue française.»

La ministre Beaudoin souligne: «Notre objectif global, c'est qu'il y ait plus de français; il y a 50 ans, il y a 25 ans, Montréal était une ville à visage anglophone; on ne viendra pas à cette situation.» Elle précise qu'un premier bilan a été établi en mars, avec 3000 commerces visités et 26 000 messages examinés. «Une autre photographie sera prise à l'automne 1997 et une loi sera adoptée avant la fin de 1997 suivant les faits trouvés.»

«Notre objectif, c'est que le français progresse à Montréal, dit-elle, pas de retour en arrière». Pour elle, l'Office de la langue française aura des agents tout comme le ministère de l'Environnement ou l'Office de la construction. Ce sont des agents et non pas des policiers. «J'ai bien l'intention de faire adopter la loi 40 déposée en juin, dit-elle encore. Elle sera étudiée en commission parlementaire à compter du 27 août. La loi 40 ne touche pas à la loi 86.»

Pour elle, une pratique s'était instaurée, une pratique partielle d'unilinguisme. Présentement, on met en place des institutions. «Je vous répète qu'à partir de l'étude des faits, une décision sera prise. On referra le bilan dans un an.» Elle n'exclut pas que la loi 86 soit abolie, si les faits le demandent. Elle ne veut pas déclencher de guerre de la langue. «C'est lui, Howard Galganov qui est en guerre.»

Avec la Presse canadienne

NAZI Priebke, lui, a brièvement souri

SUITE DE LA PAGE 1

L'énoncé du verdict, au terme d'un procès de trois mois émaillé de controverses, a été couvert par les cris de «fascistes», «honte» et «assassin» lancés avec colère des bancs du public.

Priebke, lui, a brièvement souri. Il avait admis pendant le procès avoir tué lui-même deux des victimes et avoir coché les noms des otages sur une liste au fur et à mesure de leur arrivée dans les Fosses ardatines. Mais il a qualifié les faits de «représailles légitimes» et a affirmé avoir été contraint d'agir sur les ordres de ses supérieurs, au risque d'être exécuté lui aussi.

Pendant quelque 8 heures, dans une atmosphère très tendue, des centaines de protestataires, appartenant principalement de la communauté juive, ont hué les juges et barré les issues du tribunal militaire, empêchant Priebke, son avocat et les juges d'en sortir.

De nombreuses expressions de solidarité, du président de la République Oscar Luigi Scalfaro au président du Conseil Romano Prodi, de l'ensemble des partis politiques, parvenaient en même temps aux protestataires.

Une manifestation à la mémoire des fusillés était organisée sur le site des Fosses ardatines en présence du maire de Rome Francesco Rutelli qui faisait éteindre l'éclairage des monuments de la capitale.

M. Prodi s'est aussi rendu dans la soirée aux Fosses ardatines. «Je ne m'attendais pas à cette sentence, je suis très affligé et proche des familles des victimes», a-t-il déclaré.

Pendant huit heures, la tension a été forte devant le tribunal militaire: cinq carabinieri et policiers ont été légèrement blessés et quatre voitures endommagées. Une voiture d'escorte a été attaquée par des manifestants qui la soupçonnaient d'évacuer Priebke. Un groupe a renversé des poubelles pour constituer une sorte de barricade.

Plusieurs dizaines de carabinieri sont restés prêts à intervenir dans la cour intérieure du tribunal tandis que d'importants renforts, armés et casqués, étaient déployés dans les rues aux alentours pour parer à toute éventualité.

Vers 1h30 du matin, le ministre de la Justice annonçait que l'ancien capitaine des SS serait réincarcéré dans une prison non militaire. En contre-partie, les autorités demandaient aux protestataires de la communauté juive de laisser libre les couloirs et les issues du tribunal.

Dans les heures qui ont suivi cette annonce, la foule s'est peu à peu dispersée.

L'arrestation temporaire de l'ancien officier nazi est liée à la volonté de la justice allemande de juger Priebke pour le même massacre des Fosses ardatines. Un mandat d'arrêt international a déjà été délivré par l'Allemagne à son encontre. Maintenant que le procès devant le tribunal militai-

re de Rome est achevé, il appartient au parquet de Dortmund (ouest de l'Allemagne) de formuler une demande d'extradition auprès de l'Italie.

Dernière déconvenue pour Priebke, qui espérait bien retourner en Argentine d'où il avait été extradé en novembre dernier et où l'attend sa femme: le gouvernement argentin a fait savoir qu'il ne permettrait pas le retour de l'ancien officier nazi à Bariloche, ville située dans les Andes argentines.

La défense de Priebke a annoncé qu'elle livrera bataille: «L'arrestation de Priebke est un acte illégitime et injuste». «L'Allemagne veut le juger parce qu'elle n'a pas su juger Carl Schutz (un autre officier allemand responsable du massacre, aujourd'hui décédé) qui a vécu longtemps dans ce pays», a accusé son avocat.

Tout au long de son procès, Priebke, 83 ans, est resté de marbre en écoutant les témoins défiler à la barre pour parler de lui comme de «la voix de la terreur» au quartier général de la Gestapo à Rome et affirmer avoir été personnellement battu par lui.

Le président du tribunal, le juge Agostino Quistelli, dont l'impartialité a été mise en doute pendant le procès, a déclaré que Priebke bénéficiait de circonstances atténuantes. Il a aussi estimé que l'accusé ne pouvait être poursuivi car les crimes qui lui sont reprochés tombent sous le coup d'une prescription prévue par le code pénal militaire italien.

TELL Les références sont éminemment personnelles, mais jamais anecdotiques

SUITE DE LA PAGE 1

cents passages promotionnels au Québec, sur les entrefaites de son extraordinaire album Plaisir désir soupir, ont été accueillis, sinon avec le sourcil froncé du bon peuple, au moins avec la douce ironie d'une Julie Snyder, qui l'a fait sacrer en québécois dans son émission pour prouver qu'elle savait encore comment. Une attitude qui s'étend aux gens du métier. Quand je dis et redis autour de moi qu'il faut absolument écouter Plaisir désir soupir, que ce disque est l'un des plus forts de l'année, qu'il propose un rarissime et ravissant mélange de sensibilité toute latine et de brillante musique pop à la britannique, on fait la moue. Diane Tell? La (maudite) Française?

Si je voulais vous encourager, je vous dirais qu'elle a renoué sur cet album avec la guitare. Chez nous, c'est entendu, on ne l'a aimée qu'avec une six-cordes entre les mains, comme au temps de Gilberto et Si j'étais un homme. Mais bon, au fond, je m'en fous. Frappez-la d'ostacisme si vous voulez. Mais si vous osez écouter l'album, je vous défie de ne pas succomber à ces mélodies, à ces arrangements, à cet exquus quatuor de cordes, à cette voix impossiblement douce à travers laquelle tout passe sans qu'il n'y paraisse, à cette exploration systématique de l'aventure amoureuse qui va de la joie pure à

la souffrance indicible. C'est trop réussi. Trop beau. Trop juste. Peu importe l'accent dans les entrevues.

D'ailleurs, quand on s'est rencontré dans le foyer du Méridien, je ne l'ai même pas remarqué, l'accent. J'avais trop hâte qu'elle m'explique pourquoi elle s'était mise à la chanson pop binaire made in England, si différente de la Diane Tell jazzy du temps où les gars d'Uzbeq l'accompagnaient, si différente même de la Diane Tell des années françaises, plutôt portée sur les claviers et les ambiances froides. «C'est un goût qui s'est développé, à force d'écouter les groupes anglais. Ce qu'il y a de bien avec la pop binaire, c'est que l'émotion n'est pas trop évidente, qu'elle ne passe pas d'abord par les pieds ou le ventre, comme la musique funk. La funk parle au corps. La pop permet une émotion moins basique. C'est plus lent à venir. Tu ne te réveles pas trop dans la pop, peut-être parce que les Britanniques sont comme ça. Ils maintiennent une distance. Mais moi, sur cet album, je fais de la pop britannique avec mon côté latin, pour parler de passion.»

C'est ça, Désir, plaisir, soupir. Un album qui touche à l'émotion brute sans se cracher les tripes. Qui approfondit la question amoureuse sans tomber dans les clichés du rock et du blues. La pop anglaise, pour Diane Tell, convenait idéalement à cette fin. «Dans le rock, en géné-

ral, tu sais où les chansons vont mener. Tu devines les refrains avant de les entendre. Mais dans la pop britannique, comme sur Sgt. Pepper's, tu te promènes un peu comme dans un monde magique, où il n'y a pas de panneaux indicateurs. Comme tu ne sais pas ce qui vas arriver, t'as les yeux grands ouverts, et du coup, t'es attentif. Pour faire ce que je voulais, c'est-à-dire regarder la passion amoureuse à travers différents objectifs, c'est parfait. Ça permet toute la gamme des émotions, les maigres et les mineures, comme dans les séquences d'accords à la guitare. Sur l'album, ça va d'une chanson comme Les Yeux sur toi, où la relation amoureuse est encore toute neuve et belle, à une chanson comme Chut! où on se balance les assiettes.»

Tout cela peut paraître théorique, mais le résultat est là. En onze refrains pop et un jazzy-funk enregistrés à Londres avec des musiciens anglais (dont Robbie Mcintosh et Wix, en congé du groupe de Paul McCartney), en huit chansons françaises et quatre anglaises, dont une poignante reprise de La maison où j'ai grandi, la splendide ballade italienne popularisée par Françoise Hardy, et un duo avec le chanteur pop britannique Stephen Duffy (la touchante In The Evening Of Her Day), Diane Tell est parvenue à décrire de tous les angles, en gros plan, en pied, en plongée, de l'intérieur, de l'exté-

rieur, au cœur et en surface, étape par étape, le processus de la passion amoureuse. Les références sont éminemment personnelles, mais jamais anecdotiques. Les noms sont fictifs, Nové, Lola, mais pas la douleur, le bonheur, le désir, que l'auditeur ressent à tous les détours de mélodie. L'infiniment personnel, comme il se doit, touche à l'universel. «C'était un peu comme une psychanalyse, cette recherche. Tu revais à fond des choses pour les exprimer, tu regardes l'état des lieux en dedans, tu cherches les failles, les cicatrices, alors, t'es obligé de rallumer le feu que t'avais eu tant de mal à éteindre. Mais c'est bien. Sur le coup, ça fait mal, ça alourdit, mais après, ça allège.»

Au Spectrum samedi, à 18h, il ne s'agira pas de retrouvailles. Et pas seulement parce qu'il y a déjà eu un spectacle en juillet au Festival d'été de Québec. Même si Diane Tell n'a pas chanté sur une scène montréalaise depuis «au moins sept ou huit ans», il s'agira moins d'un retour que de belle visite. Quand elle chamera La maison où j'ai grandi, ce n'est pas à sa maison d'enfance mais à ses huit années passées dans une mesure d'Angleterre, sur la côte basque, qu'elle pensera. «C'est là que j'ai le plus changée.» Diane Tell ne nous revient pas. C'est nous qui la rejoignons en cours de route. Avec tous les accents d'une vie.

LE DEVOIR LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00 2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9 RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION: (514) 985-3333 PUBLICITÉ (514) 985-3344 AVIS PUBLICS (514) 985-3344 ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344 PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390 NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305 SERVICE DES ABONNEMENTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30 Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390 Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559

LE DEVOIR

LES JEUX

PERSPECTIVES

La petite porte d'en arrière

Pendant que les décathloniens, ces dieux un peu oubliés du stade, s'échinaient hier à conclure le concours couronnant l'athlète le plus complet du monde, toute l'Amérique n'en avait que pour une question, devenue par la force de l'Histoire LA question.

Carl Lewis sera-t-il finalement invité à participer au relais 4 x 100 mètres, ce qui lui donnerait la possibilité de remporter une inégalée dixième médaille d'or à vie?

Depuis lundi soir, depuis que Lewis a enlevé contre toute attente le saut en longueur pour monter sur la première marche du podium de tous les temps où se trouvait déjà le Finlandais des années 1920 Paavo Nurmi, on suppose ferme. Déjà, un sondage informel tenu sur l'InfoRoute a indiqué que trois quarts des Américains étaient favorables à l'adjonction de l'ancien champion olympique du 100 m à l'équipe de sprint.

Sur NBC, on actualise la saga d'heure en heure, on met en scène des débats contradictoires. Il y a les pour, épris de postérité, qui soutiennent qu'on ne peut pas refuser pareil privilège à ce gars qui nous a tant fait honneur par le passé et qui pourrait «mettre un point d'exclamation final à l'une des plus grandes rencontres de l'histoire de l'athlétisme», comme on désigne les Jeux d'Atlanta.

Et il y a les contre, qui passent de plus en plus pour de joyeux trouble-fête. Erv Hunt, par exemple, l'entraîneur des coureurs américains qui dit que son job consiste à gagner la médaille d'or et que Lewis ne cadre pas dans ce plan. Jon Drummond aussi, le maillon le plus faible du quatuor, qui a rappelé avec beaucoup de courage que Lewis avait terminé dernier aux essais nationaux du 100 m, que Lewis n'avait jamais manifesté la volonté de s'entraîner pour le relais, enfin que lui-même avait gagné le droit d'être là, peut-être pour la seule fois de sa vie.

En fait, les États-Unis sont déchirés par le milieu, entre leur adoration pour les héros et le mythe de l'*American dream* qui stipule que n'importe qui lui a mérité doit pouvoir prétendre au pinacle.

En soi, même s'il est facile de trancher contre Lewis, le débat est légitime. Sauf que nos amis, qui n'en ratent jamais une, ont encore trouvé le moyen de gagner sur tous les tableaux. Imaginez: ils ont découvert que Lewis, en ne prenant part qu'aux préliminaires du 4 x 100, pourrait tout de même recevoir une médaille d'or certifiée si les USA finissent premiers.

Pour être franc, en entendant cela nous avons pensé un fol instant qu'il y avait des limites. Que Lewis, s'il avait une once de dignité, les enverrait tous au diable. Qu'il dirait tant pis je me retire, ou mieux, je reviendrai gagner le saut en longueur en l'an 2000 et vous verrez, bande de magouilleurs.

Eh bien non, ça nous apprendra à croire en l'humain, il a dit oui. Oui, je suis prêt à entrer au panthéon par la petite porte d'en arrière qui grince.

Peu importe, maintenant, la décision finale des autorités américaines (le 4 x 100 commence aujourd'hui). On en a la preuve, ce n'est pas parce qu'on est un géant qu'on ne peut pas être minuscule.

Déjà, les résumés de fin de soirée à la SRC ne casaient pas des barreaux de chaise, mais mercredi, alors là, ils se sont surpassés.

D'abord, l'idée de présenter les faits saillants de la journée pendant la passionnante finale de plongeon, où on n'avait pas même pas l'excuse de ne pas avoir de Canadienne, était pour le moins tordue. Ça pouvait attendre, non? Qu'est-ce que l'ami téléspectateur voulait voir, vous pensez? Et puis, qu'est-ce que ça donne de payer autant pour obtenir les droits de diffusion des Jeux si c'est pour nous les servir à la petite cuiller?

Ensuite, pendant les trois premières rondes, on ne nous a offert que les prestations d'Annie Pelletier. Pourtant, dans ce type de compétition, la performance d'une concurrente ne signifie pas grand-chose, à part l'ampleur du dépassement de soi-même, si on ne peut pas la comparer à celle des autres.

Mais le summum a été atteint lorsque, au beau milieu de la troisième ronde, nous avons eu droit à une autre de ces ineffables capsules *Allo Atlanta*. (Vous remarquerez qu'après un départ ridicule elles s'étaient un peu calmées et que nous leur avions foutu la paix.) Et qui, on vous le donne en mille, était l'«athlète» invité? Ben oui, Jean Pagé, qu'on voit déjà six heures par jour et à qui son épouse est venue dire qu'il faisait de la splendide ouvrage et que nous étions tous très fiers de lui.

Nous saluons bien bas M. Pagé, qui n'y est pour rien. Mais qui donc a imaginé cette absurdité? On s'arrête ici avant de dire des choses méchantes qui correspondraient à notre pensée.

Hier, le 1500 m messieurs en fauteuil roulant s'est déroulé sous une pluie battante. On a cru comprendre que c'est Dieu qui déversait toutes ses larmes de gêne.

À ceux qui n'ont pas notre chance et sont privés du réseau NBC, nous pouvons dire que, oui, il n'y a toujours que des Américains aux Jeux d'Atlanta. Il y a entre autres Kurt Angle, médaillé d'or en lutte libre chez les 100 kg, qui après sa victoire (contre un Iranien, ce qui ne nuit pas) a fait son signe de croix, a parlé à son papa dans les cieux, a couru partout avec un drapeau des États-Unis sur les épaules au son de la musique de *Rocky*, a pleuré comme une madeleine pendant l'hymne national, a mis la médaille au cou de sa maman, a pleuré pendant l'entrevue à la télé, a dit que, champion du monde et champion olympique, il serait le plus heureux des hommes même s'il mourait ce soir. Puis il a dit «I love you America».

Nous aussi, cher.

Bon, on ne passera quand même pas la journée à se faire du mouron, aussi voici quelques sourires. Pour Joël Bourgeois, l'Acadien du 3000 m steeple, rafraichissant en entrevue hier et auquel nous reievendrons; pour le lumineux footballeur nigérian Kanu, à qui nous souhaitons bien d'autres danses lors de la finale de demain contre l'Argentine; et pour Micha, 18 mois, la fillette de Rosey Edeh qui a ensoleillé de ses «maman maman maman» et de son biscuit le passage de sa mère dans les studios de la SRC et à qui nous décernons sans hésitation le titre de sympathique délinquante à croquer.

Le bronze d'abord, l'argent ensuite

Annie Pelletier, la coqueluche en devenir, ne sait pas encore dans quelles eaux elle va plonger

PRESSE CANADIENNE

Après les Sylvie Bernier, Sylvie Fréchette et Myriam Bédard, Annie Pelletier est appelée à devenir la coqueluche du Québec.

«Je veux rester moi-même, affirme la première intéressée. Je sais que ça va être différent, mais je vais essayer de m'acclimater du mieux que je peux. La façon que j'ai concouru, mûri et grandi, c'est ça qui va me rester, pas la médaille.

«J'ai juste bien hâte d'aller aux toilettes sans micro et sans caméra», a-t-elle dit à un autre moment en faisant rire la galerie.

Elle rêve de faire de la télévision et a même emprunté un micro à un commentateur pour faire son numéro de «Ici, Annie Pelletier, à Montréal».

Elle s'entraîne d'ailleurs devant son miroir: «J'adore ça et j'ai la parole facile comme vous pouvez voir...»

«Mais je ne voudrais pas, parce que j'ai une médaille au cou, prendre la place de quelqu'un qui a étudié là-dedans toute sa vie. Je veux prendre des cours, apprendre l'anglais, la diction.»

Si elle veut travailler, Pelletier a aussi déclaré, avec son ami Martin à ses côtés, qu'elle a bien hâte d'avoir des enfants. Martin, de qui elle a dit qu'il a un très bon sens des valeurs pour la ramener sur terre.

Entre-temps, a-t-elle constaté en faisant encore rire l'assistance: «La vie de couple en plongeon, ce n'est pas toujours facile. Heureusement que mon ami est compréhensif.»

Pelletier n'avait évidemment pas eu le temps hier midi de songer à son avenir de médaillée olympique et ne pouvait dire de quoi exactement celui-ci sera fait, sauf qu'elle s'est réservée une compétition en Allemagne, de façon à s'assurer qu'il y ait une vie après les Olympiques.

Mais dès hier midi, elle se réunissait avec ses représentants d'affaires et commanditaires en compagnie de ses parents afin de discuter de l'avenir immédiat.

En conférence de presse, elle avait déjà annoncé: «J'ai hâte de rencontrer les gens de McDonald's pour voir s'il n'y a pas une piastre à faire avec ça.

«C'est juste une farce», a-t-elle ajouté tout de suite. Mais il y avait bien un fond de sérieux.

Tous les spécialistes en communication rencontrés hier, à commencer



Annie Pelletier, médaillée de bronze au plongeon de trois mètres.

par le directeur du marketing de son commanditaire McDonald's, André Lachance, ont reconnu que la Montréalaise de 22 ans avait tout mais vraiment tout pour elle.

«Elle est superbe et tellement naturelle», a résumé ce dernier.

Elle avait déjà l'avantage d'être très connue, grâce entre autres à ses messages publicitaires pour McDonald's, avant même de remporter sa première médaille olympique, ce qui ajoutait par contre une certaine pression.

Sa verve et son charme naturel ont encore une fois conquis tout le monde hier matin en conférence de presse à Atlanta, à peine 12 heures après qu'elle eut gagné sa médaille de bronze au tremplin de trois mètres. Elle était accompagnée de ses parents, de son frère et de son ami Martin.

«Elle n'a pas idée de ce qui l'at-

tend à son retour au Québec, a prévenu Daniel Lamarre, du Cabinet de relations publiques National, qui gère sa carrière. Depuis cinq heures ce matin que le téléphone ne dérangait pas et le télécopieur de Radio-Canada est bloqué.

«Sa médaille de bronze, a-t-il ajouté, a plus de valeur qu'une médaille d'or, à cause de ce qu'elle [Pelletier] est et de la façon qu'elle a été gagnée.

«C'est la première grande nouvelle des Jeux pour le Québec, c'est la première francophone à gagner une médaille, et en plus, elle aime ça [les relations publiques] et elle le dit», a renchéri Lachance.

Pelletier elle-même a rappelé que le lutteur montréalais d'origine géorgienne Gia Sissouri a gagné une médaille avant elle, et d'argent à part ça, mais celle-ci n'aura pas le même impact chez-nous.

Johnson phénoménal, Pérec sur une autre planète



Incroyable, phénoménal, gigantesque, ahurissant. Les 82 884 témoins abasourdis du Stade olympique d'Atlanta cherchaient leurs mots pour qualifier l'exploit historique de Michael Johnson, ces 200 mètres parcourus en 19 sec 32 pour ajouter ce titre à celui du 400 m et devenir le premier homme à réussir

ce doublé aux Jeux.

Cinq semaines après ses (déjà) fabuleux 19 sec 66 de la finale des sélections américaines sur la même piste d'Atlanta, Johnson a posé de nouveau à côté du tableau électronique de l'arrivée où, cette fois, s'affichaient quatre chiffres irréels: 19,32, quatre dixèmes de moins que le record de l'Italien Pietro Mennea établi le 12 septembre 1979 dans les hauteurs de Mexico.

Johnson, lui, n'a pas besoin d'altitude. Il n'a besoin que d'adversaires capables de le pousser dans ses retranchements, ce que firent brillamment le Namibien Frankie Fredericks et le Trinitéen Ato Boldon, le premier passant lui-même sous le record de Mennea en 19 sec 68, le second terminant en 19 sec 80.

Mais comme d'habitude, Johnson était déjà seul à la sortie du virage, un passage de course que lui seul sait maîtriser à la perfection. La suite ne fut qu'une formalité. Il passait la surmultipliée au point que l'œil du spectateur pouvait à peine suivre le rythme de sa courte foulée.

À l'arrivée, il franchissait la ligne le buste droit avant de laisser exploser son bonheur, le visage éclairé d'un immense sourire et des yeux ébahis par l'ampleur de sa performance.

La star des Jeux du Centenaire

Marie-José Pérec réside désormais sur une autre planète. Après son deuxième titre olympique d'affilée, signé lundi sur 400 mètres, la Française a doublé sa moisson d'or en s'attribuant le 200 mètres dans le temps de 22 sec 12/100, jeudi à Atlanta.

Meilleur temps des demi-finales en 22 sec 07, la Gadeloupéenne restera la star féminine des jeux Olympiques du Centenaire d'Atlanta. À défaut d'afolier le chronomètre comme Johnson, la Française a quand même réussi un véritable exploit en rejoignant dans l'histoire des JO l'Américaine Valérie Brisco-Hooks, reine de Los Angeles en 1984 avec un doublé similaire.

Marie-José Pérec n'a laissé aucune chance à son amie Merlene Ottey, soucieuse d'inscrire enfin son nom en lettres d'or sur les tablettes olympiques. À 36 ans, la Jamaïcaine a dû s'avouer vaincue, débordée par la dame aux «semelles de vent» et aux jambes interminables.

TABLEAU DES MÉDAILLES

	O	A	B	Tot.
États-Unis	32	31	16	79
Chine	16	19	11	46
Allemagne	12	13	21	46
Russie	21	16	8	45
Australie	8	9	18	35
France	14	6	14	34
Italie	11	6	9	26
Corée du Sud	6	9	5	20
Ukraine	7	2	8	17
Canada	2	8	7	17
Cuba	3	5	8	16
Roumanie	4	5	6	15
Pays-Bas	2	4	9	15
Pologne	6	5	3	14
Belarus	1	5	8	14
Hongrie	4	3	6	13
Grande-Bretagne	1	5	6	12
Japon	3	5	3	11
Brésil	3	2	6	11
Bulgarie	0	4	4	8
Grèce	4	3	0	7
Nouvelle-Zélande	3	2	1	6
Espagne	3	1	2	6
Kazakhstan	2	3	1	6
Belgique	2	2	2	6
Rép. tchèque	1	2	3	6
Suisse	4	1	0	5
Danemark	3	1	1	5
Corée du Nord	2	1	2	5
Suède	1	3	1	5
Norvège	1	1	3	5
Irlande	3	0	1	4
Turquie	3	0	1	4
Afrique du Sud	2	1	1	4
Jamaïque	1	3	0	4
Indonésie	1	1	2	4
Finlande	1	2	0	3
Kenya	0	2	1	3
Ethiopie	2	0	0	2
Arménie	1	1	0	2
Slovaquie	1	0	1	2
Yougoslavie	1	0	1	2
Namibie	0	2	0	2
Slovénie	0	2	0	2
Autriche	0	1	1	2
Iran	0	1	1	2
Malaysie	0	1	1	2
Nigeria	0	0	2	2
Trinidad & Tobago	0	0	2	2
Costa Rica	1	0	0	1
Equateur	1	0	0	1
Hong Kong	1	0	0	1
Syrie	1	0	0	1
Argentine	0	1	0	1
Croatie	0	1	0	1
Taiwan	0	1	0	1
Ouzbékistan	0	1	0	1
Zambie	0	1	0	1
Géorgie	0	0	1	1
Israël	0	0	1	1
Mexique	0	0	1	1
Moldavie	0	0	1	1
Mongolie	0	0	1	1
Maroc	0	0	1	1
Mozambique	0	0	1	1

Petitclerc s'est fait piéger

PRESSE CANADIENNE

Piéagée dans une course qu'elle a jugée très tactique, Chantal Petitclerc a dû se contenter de la cinquième place à l'issue du 800 mètres en fauteuil roulant des Jeux d'Atlanta.

«Ce n'est pas très bon, a-t-elle estimé. Quoique le temps soit bon (1 min 55 sec 61). Ce fut une drôle de course. Habituellement, on est regroupé de façon plus compacte mais cette fois, le peloton était plus étendu et je me suis retrouvée à l'arrière.

«J'avais de la vitesse, et plus ça allait plus je rattrapais les premières, mais elles avaient pris trop d'avance.»

Petitclerc affirme avoir été coupée quand elle a voulu s'installer à l'intérieur après 400 mètres et elle a dû poursuivre la course trop à l'extérieur.

«J'avais peur d'aller à l'intérieur parce que je savais qu'il y avait trois Américaines qui voulaient finir 1-2-3. J'avais peur d'être «bosée» [prise en sandwich] mais c'est ce qui m'est arrivé à l'extérieur.»

C'est l'Australienne et championne mondiale Louise Sauvage qui a remporté la victoire en 1 min 54 sec 90, devant les Américaines Jean Driscoll (1 min 55 sec 19) et Cheri Becerra (1 min 55 sec 49), et la Britannique Tanni Grey (1 min 55 sec 55).

Les femmes sont été chanceuses car un orage a éclaté juste après leur course et leurs collègues masculins ont dû disputer le 1500 mètres sous la pluie.

C'est le Français Claude Issorot qui a triomphé, en 3 min 15 sec 18, devant l'Américain Scott Hollonbeck (3 min 15 sec 30) et le Suisse Franz Nietlispach (3 min 16 sec 41).

Les trois premiers ont reçu des médailles comme les autres olympiens mais leurs résultats n'étaient pas comptés au classement par pays.

Comme les autres

Les athlètes en fauteuil roulant demeuraient au village olympique et ont vécu la même aventure que les autres, a raconté Petitclerc, qui a bien aimé son expérience, même si elle n'a pas gagné la médaille qu'elle pouvait espérer après avoir été deuxième aux derniers championnats du monde.

Elle regrette un peu cependant qu'il n'y ait eu qu'une finale pour son sport, ce qui a limité sa participation à une seule épreuve.

«C'est vraiment les huit meilleures au monde qui étaient présentes», a-t-elle cependant apprécié.

Elle a été la seule athlète canadienne en fauteuil roulant à se qualifier pour les Jeux, et on l'a vu pleurer d'émotion après sa course.

Defiagbon se battra pour l'or

PRESSE CANADIENNE

La route vers la conquête de l'or olympique s'est poursuivie, hier, pour le surprenant boxeur poids lourd canadien David Defiagbon, qui a battu aux points l'Américain Nate Jones pour accéder au match de la médaille d'or.

Defiagbon, qui est assuré de l'argent, l'a emporté 16-10 face à Jones dans un combat chez les 91 kilos qu'il a dominé du début à la fin.

Il a ébranlé l'Américain pour un compte de huit à mi-chemin du premier round. En avant 7-2, il a vu son rival rétrécir l'écart à 7-5 avant le deuxième round. Il dominait 14-7 à la fin de ce round.

Le boxeur de Halifax, en Nouvelle-Ecosse, se frottera en finale au puissant cubain Felix Savon, le champion olympique en 1992 et cinq fois champion du monde.

Savon a atteint la finale quand l'Allemand Luan Krasniqi a déclaré forfait en raison d'une blessure à une main.

Defiagbon s'est retrouvé en demi-finale en remportant un des matchs les plus controversés des Jeux olympiques.

A mi-chemin du troisième round d'un match serré avec le largement favori Christophe Mendy, de la France, Defiagbon s'est écroulé au tapis après avoir reçu un coup douloureux sous la ceinture.

Il a été incapable de continuer et le Français a été disqualifié.

Michael Smith termine au 13^e rang

Par ailleurs, le décathlonien canadien Michael Smith a connu une deuxième journée difficile au stade olympique.

Seizième après les cinq premières épreuves, Smith a complété la compétition au 13^e rang avec une score de 8271 points. Il s'agit d'une de ses plus mauvaises performances en carrière.

L'Américain Dan O'Brien a été le meilleur des Hercules du stade en gagnant la médaille d'or avec 8824 points.

L'entraîneur de Smith, Les Grammantik, a expliqué que l'athlète de Calgary âgé de 28 ans avait peut-être trop bu d'eau. Mais l'eau n'a pas été un problème pour la coureuse Leah Pells, de Langley, en Colombie-Britannique, qui s'est qualifiée pour la finale du 1500 m en finissant au quatrième rang de sa vague en demi-finale.

L'eau n'a également pas causé de problèmes dans les compétitions de canoë-kayak où des représentants canadiens ont accédé aux finales.

Aujourd'hui, d'autres Canadiens pourraient les rejoindre en finale alors que seront présentées d'autres demi-finales. Ce sont Renn Crichlow, de Nepean, en Ontario, en K-1, et Caroline Brunet, de Lac Beauport, en K-1, Steve Giles, de Lake Echo, de Nouvelle-Ecosse, en C1, les frères Attila et Tamas Buday, de Mississauga, en C-2, et Marie-Josée Gi-beau, de Lachine, et Corina Kennedy, de Saskatoon, en K-2.

LE DEVOIR ACTUALITÉS

ROCHON

SUITE DE LA PAGE 1

Grâce à ces nouvelles mesures, une personne ayant des problèmes de santé mentale, qu'elle soit bénéficiaire de la Sécurité du revenu ou du supplément de revenu garanti, paiera donc au pharmacien le quart de la facture de ses médicaments tout en étant certaine que le total de la facture mensuelle ne dépassera jamais 16,67 \$.

Dans la pratique, les choses sont plutôt obscures puisque l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) refuse obstinément de se conformer à ces nouvelles mesures, non pas parce qu'elle ne les approuve pas mais plutôt parce qu'elle croit qu'il est techniquement impossible de s'y soumettre. « Cette mesure a bel et bien été annoncée mais en ce qui nous concerne, elle n'est pas applicable pour le moment pour la simple et bonne raison qu'il n'y a aucun logiciel en place, explique le directeur général de l'AQPP, Normand Cadieux. Nous avons besoin d'un délai de quelques semaines, peut-être même d'un mois, avant de pouvoir la mettre en place. »

Contactés au hasard en milieu de journée hier, une dizaine de pharmaciens de la région de Montréal ne savaient absolument rien de ces nouvelles modalités, qui, selon le MSSS, toucheront entre 10 000 et 25 000 Québécois. Chaque jour, les pharmaciens accueillent cette clientèle « démunie, vulnérable, pauvre », souvent inapte au travail et pour qui la moindre facture supplémentaire bouleverse les prévisions budgétaires du mois. En accord avec l'idée, ils contestent cependant la rapidité avec laquelle le MSSS leur demande de réagir.

À la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), le porte-parole Marc Saint-Pierre explique que les pharmaciens « n'ont pas beaucoup de choix » en attendant la sortie des logiciels d'application conformes aux nouvelles modalités, devant ainsi faire contre mauvaise fortune bon cœur en revenant au système des notes sur papier. « Les logiciels ne pourront pas tous être prêts dès maintenant, mais nous faisons confiance au jugement professionnel des pharmaciens qui sauront quoi faire devant le patient. »

Revenir au système de facturation sur papier? « Nous ne sommes plus au moyen-âge, explique M. Cadieux, qui demeure convaincu que « personne ne veut l'admettre, mais on veut tout régler trop vite ». Certains patients, qui voudront sans doute se prévaloir dès aujourd'hui de cette nouvelle possibilité d'étalement du plafond, se heurteront peut-être non pas à la mauvaise volonté des pharmaciens mais plutôt à un obstacle technique.

Au cabinet du ministre Jean Rochon, on explique que cette décision n'a pas été lancée en catastrophe mais qu'elle a été longuement mûrie, le ministre ayant demandé aux membres de son cabinet de se pencher sur cette question il y a une dizaine de jours, tout juste avant de partir en vacances. « Cette catégorie de personnes est vulnérable et démunie, affirme Claude Léveillé, adjoint de l'attaché de presse du ministre Rochon. On nous a expliqué qu'elles pourraient arrêter de prendre leur médication par manque d'argent et risquaient ainsi de retourner en institution ou à l'hôpital, nous obligeant à assumer de nouveaux coûts médicaux qui sont énormes. Nous voulons éviter cette situation mais surtout les protéger. »

Quelques représentants du milieu de la santé mentale ont été consultés au cours des journées précédant cette annonce pour organiser la mise en place de la mesure. Ainsi, une liste d'une vingtaine de médicaments administrés généralement à cette clientèle spécifique a été préparée, ce qui guidera les pharmaciens dans le processus d'identification des gens. Au MSSS, on assure que les manifestations organisées le mois dernier par les personnes âgées et les assistés sociaux — qui ne sont pas concernés par cette annonce à moins d'avoir un problème en santé mentale — n'ont aucunement influencé cette décision.

Dans un document envoyé hier au ministre Jean Rochon, le Protecteur du citoyen — qui étudiait depuis quelques semaines une plainte déposée par la coalition des aînés et des assistés sociaux — souligne que les économies projetées d'ici au 31 décembre « sont demandées, dans une très forte proportion, aux personnes économiquement défavorisées », les prestataires de la Sécurité du revenu et les bénéficiaires du revenu de supplément garanti devant « assumer à eux seuls 41,6 millions des 73,6 millions de l'économie projetée avant 1997 ». Après avoir étudié le dossier, Me Daniel Jacoby recommande donc au ministre entre autres choses de « surseoir à l'application du programme pour les personnes sous régime de protection ou qui, de l'avis d'un psychiatre, présentent des problèmes de santé mentale ». Il suggère également l'étalement des plafonds pour la fin de 1996 mais pour toutes les clientèles visées (personnes âgées et assistés sociaux) en plus de programmes d'information « adéquate et compréhensible » de la part de la RAMQ.

« Quand on met en œuvre un programme qui n'a pas été planifié sur le plan opérationnel il surgit régulièrement des imprévus, explique Me Jacoby. Encore une fois, alors qu'on va toucher du vrai monde, et surtout dans le domaine de la santé, on voit que c'a été fait trop vite. Et c'est tellement rapide que les pharmaciens eux-mêmes dénoncent le fait qu'ils ne savent rien de ce qui s'en vient, alors imaginez les citoyens. Ça n'a pas de bon sens. »



PHOTO JACQUES GRENIER Hier après-midi à la PdA, c'était répétition générale en prévision de la méga-fête Berger-Plamondon.

GALA D'OUVERTURE DES FRANCOFOLIES

Un concours de chorales

SYLVAIN CORMIER

Avant même que le spectacle ne débute, autour de 20h10 hier soir à la salle Wilfrid-Pelletier de la PdA, on était fichtement impressionnés. Pur effet conjugué des chiffres énumérés en laus de présentation par Guy Latraverse, le vice-président de ces huitièmes FrancoFolies: les cinq cent voix des sept chorales rameutées de trois pays, l'orchestre symphonique de Trois-Rivières, les musiciens de Charlot Barbeau, les solistes, veaux, vaches, cochons, couvée, ça en faisait du monde à la grand-messe Berger-Plamondon. Ou allait-on les mettre tous, se demandait-on? Une fois qu'on a vu et qu'on a fait wow!, le reste était, disons-le franchement, superflu. Et même un peu gênant.

Vous allez dire que c'était prévisible, mais la constatation n'était pas moins consternante: ce méga-show se résumait finalement à un concours de chorales de valeur variable, très cinquième secondaire dans le genre, ponctué ça et là par l'apparition de solistes d'intérêt tout aussi variable. Pas que les gens chantaient mal. Mais bon, voilà, les chorales, c'est un peu comme comme les corps de clairons: on se lasse vite. Surtout quand on les laisse à elles-mêmes pour la moitié des chansons. Derrière Luce Dufault, Marie Denise Pelletier ou Bruno Pelletier, qui ont le coffre qu'il faut, ça allait. Mais des chorales interprétant Galaxies loin de Ginette, Coeur de rocker sans Julien Clerc (remplacé par un quidam inadéquat), ou J'aime comme un fou hors-Charlebois, ne faisaient que renforcer une évidence: Plamondon a aussi écrit des bêtises. Le répertoire

de Berger n'était pas mieux servi: pour Ella, elle l'a et Tout pour la musique, donnés sans soliste, les chorales couraient derrière le rythme. Seule la chorale Emotion, dans Seras-tu là, avait la sensibilité voulue.

Aux rares bons flashes d'une mise en scène maigrichonne — un limo sur scène qui débarquait Elyse Boucher en première partie, puis l'Octour de Sion en seconde; tous les chanteurs en lunettes fumées pendant Le Monde est stone — correspondait un nombre aussi mince de performances véritablement mémorables. Du nombre, Françoise D'Amour n'a pas raté l'Oxygène de Diane Dufresne, pourtant casse-gueule; Marie Denise Pelletier a ému avec J'ai douze ans, maman, entourée d'une chorale de fillettes; Bruno Pelletier, très fort dans ce genre d'événement, a soulevé deux fois la foule sans trop pousser; Isabelle Boulay a offert un Hymne à la beauté du monde majestueux, bien appuyée par le chœur; et Luce Dufault a été Luce Dufault, souveraine, la justesse de ton faite femme.

Pas de quoi oublier qu'Eric Lapointe a machouillé L'Amour existe encore, que Luck Mervil a piétiné Besoin d'amour, que Diane Tell a beurré de vocalises La Légende de Jimmy, qu'Elyse Boucher a lamentablement caricaturé le trémolo de Diane Dufresne: on aura tout de même eu droit, au total, à un sacré gaspillage d'efforts et de cordes vocales. Ce qui n'a pas empêché Plamondon, à la fin d'exulter et remercier tout le monde pour cette « belle folie »: celui-là, tant qu'on le chante, il est content. Une idée pour l'an prochain: le Chez-nous des artistes chante Plamondon?

CHRÉTIEN «Je trouve ça scandaleux», déclare Louise Beaudoin

SUITE DE LA PAGE 1

de «gouvernement totalitaire» prononcée à l'endroit du gouvernement du Québec par Anna Terrana, députée libérale de Vancouver-Est, il a répondu que les excuses de celle-ci lui paraissent suffisantes pour «oublier ses propos inacceptables».

Joint à son commerce, Howard Galganov, s'est pour sa part senti reconforté par la position du premier ministre du Canada. «Il est le premier ministre, a-t-il insisté. Ça inclut les anglophones au Québec et les francophones ailleurs au Canada. M. Bouchard est aussi premier ministre de tous les Québécois. L'anglais, ça reste une langue officielle», conclut-il.

Mais le ministre de la Culture, Louise Beaudoin, ne l'entend pas ainsi. «Je trouve ça scandaleux qu'on nous mette les droits des minorités francophones sur la table», a-t-elle déclaré à Devoir. Et de citer de mémoire, Gabriel le Roy, originaire du Manitoba et «fédéraliste», qui écrivait dans ses mémoires intitulés La Richesse et l'Entendement: «Quand me suis-je aperçu que j'étais considérée comme une inférieure dans mon propre pays?» Et l'écrivain ajoutait: «C'est un double malheur de naître minoritaire dans son propre pays.»

Louise Beaudoin est outrée des propos de Jean Chrétien: «L'un des problèmes de fond des minorités, c'est que le Canada n'a jamais compris qu'il y a une différence entre la situation du français et de l'anglais en Amérique du Nord. Même la Loi sur les langues officielles n'a ja-

mais arrêté l'assimilation galopante dans les autres provinces.»

«Ça n'est pas récent qu'on ne raisonne pas de la même façon», continue la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française au Québec. «Les deux langues officielles du Canada», c'est une chose. Mais au Québec, «la loi 24 a été adoptée avec les libéraux en 1974». Dans le fond, ils veulent en finir avec les deux lois québécoises, conclut-elle, à propos du mouvement mené par Howard Galganov, l'autre loi étant évidemment la loi 101.

Louise Beaudoin rappelle que l'unilinguisme français a été maintenu après l'adoption de la loi 86 en décembre 1993. «Un équilibre s'était installé. La loi 86 n'interdit pas l'unilinguisme, insiste-t-elle. Et cette loi prévoit deux tiers de français dans l'affichage.»

Le ministre de la Culture s'interroge sur la situation actuelle du français. Au centre commercial Fairview, on a relevé 157 infractions à la loi. «Il y avait trop d'anglais; le bilinguisme n'est pas conforme ou alors il y avait unilinguisme anglais.»

La ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française souligne qu'il y a aussi l'autre réalité de l'Ouest de l'île de Montréal, «tous les francophones qui ne peuvent pas se faire servir en français dans les Pharmaprix.»

En fait, la situation s'est grandement détériorée. Le ministre mentionne que 42 % des commerces sur l'île de Montréal ne sont pas conformes à la loi. «Le problème est

là, bien plus qu'il y a unilinguisme français, dit-elle. Vous vous rendez compte, 42 % des commerces ne sont pas conformes à la loi 86. Il y a urgence. On a donné des ressources à l'Office de la langue française.»

La ministre Beaudoin souligne: «Notre objectif global, c'est qu'il y ait plus de français; il y a 50 ans, il y a 25 ans, Montréal était une ville à visage anglophone; on ne reviendra pas à cette situation.» Elle précise qu'un premier bilan a été établi en mars, avec 3000 commerces visités et 26 000 messages examinés. «Une autre photographie sera prise à l'automne 1997 et une loi sera adoptée avant la fin de 1997 suivant les faits trouvés.»

«Notre objectif, c'est que le français progresse à Montréal, dit-elle, de retour en arrière». Pour elle, l'Office de la langue française aura des agents tout comme le ministère de l'Environnement ou l'Office de la construction. Ce sont des agents et non pas des policiers. «J'ai bien l'intention de faire adopter la loi 40 déposée en juin, dit-elle encore. Elle sera étudiée en commission parlementaire à compter du 27 août. La loi 40 ne touche pas la loi 86.»

Pour elle, une pratique s'était instaurée, une pratique partielle d'unilinguisme. Présentement, on met en place des institutions. «Je vous répète qu'à partir de l'étude des faits, une décision sera prise. On refera le bilan dans un an.» Elle n'exclut pas que la loi 86 soit alors abolie, si les faits le demandent. Elle ne veut pas déclencher de guerre de la langue. «C'est lui, Howard Galganov qui est en guerre.»

Avec la Presse canadienne

NAZI Priebeke, lui, a brièvement souri

SUITE DE LA PAGE 1

L'énoncé du verdict, au terme d'un procès de trois mois émaillé de controverses, a été couvert par les cris de «fascistes», «honte» et «assassin» lancés avec colère des bancs du public.

Priebeke, lui, a brièvement souri. Il avait admis pendant le procès avoir tué lui-même deux des victimes et avoir coché les noms des otages sur une liste au fur et à mesure de leur arrivée dans les Fosses ardatines. Mais il a qualifié les faits de «représailles légitimes» et a affirmé avoir été contraint d'agir sur les ordres de ses supérieurs, au risque d'être exécuté lui aussi.

Pendant quelque 8 heures, dans une atmosphère très tendue, des centaines de protestataires, appartenant principalement de la communauté juive, ont hué les juges et barré les issues du tribunal militaire, empêchant Priebeke, son avocat et les juges d'en sortir.

De nombreuses expressions de solidarité, du président de la République Oscar Luigi Scalfaro au président du Conseil Romano Prodi, de l'ensemble des partis politiques, parvenaient en même temps aux protestataires.

Une manifestation à la mémoire des fusillés était organisée sur le site des Fosses ardatines en présence du maire de Rome Francesco Rutelli qui faisait éteindre l'éclairage des monuments de la capitale.

M. Prodi s'est aussi rendu dans la soirée aux Fosses ardatines. «Je ne m'attendais pas à cette sentence, je suis très affligé et proche des familles des victimes», a-t-il déclaré.

Pendant huit heures, la tension a été forte devant le tribunal militaire: cinq carabinieri et policiers ont été légèrement blessés et quatre voitures endommagées. Une voiture d'escorte a été attaquée par des manifestants qui la soupçonnaient d'évacuer Priebeke. Un groupe a renversé des poubelles pour constituer une sorte de barricade.

Plusieurs dizaines de carabinieri sont restés prêts à intervenir dans la cour intérieure du tribunal tandis que d'importants renforts, armés et casqués, étaient déployés dans les rues aux alentours pour parer à toute éventualité.

Vers 1h30 du matin, le ministre de la Justice annonçait que l'ancien capitaine des SS serait réincarcéré dans une prison non militaire. En contre-partie, les autorités demandaient aux protestataires de la communauté juive de laisser libre les couloirs et les issues du tribunal.

Dans les heures qui ont suivi cette annonce, la foule s'est peu à peu dispersée.

L'arrestation temporaire de l'ancien officier nazi liée à la volonté de la justice allemande de juger Priebeke pour le même massacre des Fosses ardatines. Un mandat d'arrêt international a déjà été délivré par l'Allemagne à son encontre. Maintenant que le procès devant le tribunal militai-

re de Rome est achevé, il appartient au parquet de Dortmund (ouest de l'Allemagne) de formuler une demande d'extradition auprès de l'Italie.

Dernière déconvenue pour Priebeke, qui espérait bien retourner en Argentine d'où il avait été extradé en novembre dernier et où l'attend sa femme: le gouvernement argentin a fait savoir qu'il ne permettrait pas le retour de l'ancien officier nazi à Bariloche, ville située dans les Andes argentines.

La défense de Priebeke a annoncé qu'elle livrera bataille: «L'arrestation de Priebeke est un acte illégitime et injuste». «L'Allemagne veut le juger parce qu'elle n'a pas su juger Carl Schutz (un autre officier allemand responsable du massacre, aujourd'hui décédé) qui a vécu longtemps dans ce pays», a accusé son avocat.

Tout au long de son procès, Priebeke, 83 ans, est resté de marbre en écoutant les témoins défiler à la barre pour parler de lui comme de «la voix de la terreur» au quartier général de la Gestapo à Rome et affirmer avoir été personnellement battu par lui.

Le président du tribunal, le juge Agostino Quistelli, dont l'impartialité a été mise en doute pendant le procès, a déclaré que Priebeke bénéficiait de circonstances atténuantes. Il a aussi estimé que l'accusé ne pouvait être poursuivi car les crimes qui lui sont reprochés tombent sous le coup d'une prescription prévue par le code pénal militaire italien.

TELL Les références sont éminemment personnelles, mais jamais anecdotiques

SUITE DE LA PAGE 1

cents passages promotionnels au Québec, sur les entrefaites de son extraordinaire album Plaisir désir soupir, ont été accueillis, sinon avec le sourcil froncé du bon peuple, au moins avec la douce ironie d'une Julie Snyder, qui l'a fait sacrer en québécois dans son émission pour prouver qu'elle savait encore comment. Une attitude qui s'étend aux gens du métier. Quand je dis et redis autour de moi qu'il faut absolument écouter Plaisir désir soupir, que ce disque est l'un des plus forts de l'année, qu'il propose un rarissime et ravissant mélange de sensibilité toute latine et de brillante musique pop à la britannique, on fait la moue. Diane Tell? La (maudite) Française?

Si je voulais vous encourager, je vous dirais qu'elle a renoué sur cet album avec la guitare. Chez nous, c'est entendu, on ne l'a aimée qu'avec une six-cordes entre les mains, comme au temps de Gilberto et Si j'étais un homme. Mais bon, au fond, je m'en fous. Frappez-la d'ostacisme si vous voulez. Mais si vous osez écouter l'album, je vous défie de ne pas succomber à ces mélodies, à ces arrangements, à cet exquis quatuor de cordes, à cette voix impossiblement douce à travers laquelle tout passe sans qu'il n'y paraisse, à cette exploration systématique de l'aventure amoureuse qui va de la joie pure à

la souffrance indicible. C'est trop réussi. Trop beau. Trop juste. Peu importe l'accent dans les entrevues.

D'ailleurs, quand on s'est rencontré dans le foyer du Méridien, je ne l'ai même pas remarqué, l'accent. J'avais trop hâte qu'elle m'explique pourquoi elle s'était mise à la chanson pop binaire made in England, si différente de la Diane Tell jazzy du temps où les gars d'Uzeb l'accompagnaient, si différente même de la Diane Tell des années françaises, plutôt portée sur les claviers et les ambiances froides. «C'est un goût qui s'est développé, à force d'écouter les groupes anglais. Ce qu'il y a de bien avec la pop binaire, c'est que l'émotion n'est pas trop évidente, qu'elle ne passe pas d'abord par les pieds ou le ventre, comme la musique funk. La funk parle au corps. La pop permet une émotion moins basique. C'est plus lent à venir. Tu ne te réveles pas trop dans la pop, peut-être parce que les Britanniques sont comme ça. Ils maintiennent une distance. Mais moi, sur cet album, je fais de la pop britannique avec mon côté latin, pour parler de passion.»

C'est ça, Désir, plaisir, soupir. Un album qui touche à l'émotion brute sans se cracher les tripes. Qui approfondit la question amoureuse sans tomber dans les clichés du rock et du blues. La pop anglaise, pour Diane Tell, convenait idéalement à cette fin. «Dans le rock, en géné-

ral, tu sais où les chansons vont mener. Tu devines les refrains avant de les entendre. Mais dans la pop britannique, comme sur Sgt. Pepper's, tu te promènes un peu comme dans un monde magique, où il n'y a pas de panneaux indicateurs. Comme tu ne sais pas ce qui vas t'arriver, t'as les yeux grands ouverts, et du coup, t'es attentif. Pour faire ce que je voulais, c'est-à-dire regarder la passion amoureuse à travers différents objectifs, c'est parfait. Ça permet toute la gamme des émotions, les majeures et les mineures, comme dans les séquences d'accords à la guitare. Sur l'album, ça va d'une chanson comme Les Yeux sur toi, où la relation amoureuse est encore toute neuve et belle, à une chanson comme Chut! où on se balance les assiettes.»

Tout cela peut paraître théorique, mais le résultat est là. En onze refrains pop et un jazzy-funk enregistrés à Londres avec des musiciens anglais (dont Robbie McIntosh et Wix, en congé du groupe de Paul McCartney), en huit chansons françaises et quatre anglaises, dont une poignante reprise de La maison où j'ai grandi, la splendide ballade italienne popularisée par Françoise Hardy, et un duo avec le chanteur pop britannique Stephen Duffy (la touchante In The Evening Of Her Day), Diane Tell est parvenue à décrire de tous les angles, en gros plan, en pied, en plongée, de l'intérieur, de l'exté-

rieur, au cœur et en surface, étape par étape, le processus de la passion amoureuse. Les références sont éminemment personnelles, mais jamais anecdotiques. Les noms sont fictifs, Nové, Lola, mais pas la douleur, le bonheur, le désir, que l'auditeur ressent à tous les détours de mélodie. L'infiniment personnel, comme il se doit, touche à l'universel. «C'était un peu comme une psychanalyse, cette recherche. Tu revis à fond des choses pour les exprimer, tu regardes l'état des lieux en dedans, tu cherches les failles, les cicatrices, alors, t'es obligé de rallumer le feu que j'avais eu tant de mal à éteindre. Mais c'est bien. Sur le coup, ça fait mal, ça alourdit, mais après, ça allège.»

Au Spectrum samedi, à 18h, il ne s'agira pas de retrouvailles. Et pas seulement parce qu'il y a déjà eu un spectacle en juillet au Festival d'été de Québec. Même si Diane Tell n'a pas chanté sur une scène montréalaise depuis «au moins sept ou huit ans», il s'agira moins d'un retour que de belle visite. Quand elle chantera La maison où j'ai grandi, ce n'est pas à sa maison d'enfance mais à ses huit années passées dans une mesure d'Anglet, sur la côte basque, qu'elle pensera. «C'est là que j'ai le plus changé.» Diane Tell ne nous revient pas. C'est nous qui la rejoignons en cours de route. Avec tous les accents d'une vie.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00 2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9 RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ AVIS PUBLICS (514) 985-3344 ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344 PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390 NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux. DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30 Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390 Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559

LE DEVOIR

LES JEUX

PERSPECTIVES

La petite porte d'en arrière

Pendant que les décatathloniens, ces dieux un peu oubliés du stade, s'échinaient hier à conclure le concours couronnant l'athlète le plus complet du monde, toute l'Amérique n'en avait que pour une question, devenue par la force de l'Histoire LA question.

Carl Lewis sera-t-il finalement invité à participer au relais 4 x 100 mètres, ce qui lui donnerait la possibilité de remporter une inégalée dixième médaille d'or à vie?

Depuis lundi soir, depuis que Lewis a enlevé contre toute attente le saut en longueur pour monter sur la première marche du podium de tous les temps où se trouvait déjà le Finlandais des années 1920 Paavo Nurmi, on suppose ferme. Déjà, un sondage informel tenu sur l'infirmerie a indiqué que trois quarts des Américains étaient favorables à l'adjonction de l'ancien champion olympique du 100 m à l'équipe de sprint.

Sur NBC, on actualise la saga d'heure en heure, on met en scène des débats contradictoires. Il y a les pour, épris de postérité, qui soutiennent qu'on ne peut pas refuser pareil privilège à ce gars qui nous a tant fait honneur par le passé et qui pourrait «mettre un point d'exclamation final à l'une des plus grandes rencontres de l'histoire de l'athlétisme», comme on désigne les Jeux d'Atlanta.

Et il y a les contre, qui passent de plus en plus pour de joyeux trouble-fête. Erv Hunt, par exemple, l'entraîneur des coureurs américains qui dit que son job consiste à gagner la médaille d'or et que Lewis ne cadre pas dans ce plan. Jon Drummond aussi, le maillon le plus faible du quatuor, qui a rappelé avec beaucoup de courage que Lewis avait terminé dernier aux essais nationaux du 100 m, que Lewis n'avait jamais manifesté la volonté de s'entraîner pour le relais, enfin que lui-même avait gagné le droit d'être là, peut-être pour la seule fois de sa vie.

En fait, les États-Unis sont déchirés par le milieu, entre leur adoration pour les héros et le mythe de l'*American dream* qui stipule que n'importe qui qui l'a mérité doit pouvoir prétendre au pinacle.

En soi, même s'il est facile de trancher contre Lewis, le débat est légitime. Sauf que nos amis, qui n'en ratent jamais une, ont encore trouvé le moyen de gagner sur tous les tableaux. Imaginez: ils ont découvert que Lewis, en ne prenant part qu'aux préliminaires du 4 x 100, pourrait tout de même recevoir une médaille d'or certifiée si les USA finissent premiers.

Pour être franc, en entendant cela nous avons pensé un fol instant qu'il y avait des limites. Que Lewis, s'il avait une once de dignité, les enverrait tous au diable. Qu'il dirait tant pis je me retire, ou mieux, je reviendrai gagner le saut en longueur en l'an 2000 et vous verrez, bande de magouilleurs.

En bien nous, ça nous apprendra à croire en l'humain, il a dit oui. Oui, je suis prêt à entrer au panthéon par la petite porte d'en arrière qui grince.

Peu importe, maintenant, la décision finale des autorités américaines (le 4 x 100 commence aujourd'hui). On en a la preuve, ce n'est pas parce qu'on est un géant qu'on ne peut pas être minuscule.

Déjà, les résumés de fin de soirée à la SRC ne cessaient pas des barreaux de chaise, mais mercredi, alors là, ils se sont surpassés.

D'abord, l'idée de présenter les faits saillants de la journée pendant la passionnante finale de plongeon, où on n'avait pas même pas l'excuse de ne pas avoir de Canadienne, était pour le moins tordue. Ça pouvait attendre, non? Qu'est-ce que l'ami téléspectateur voulait voir, vous pensez? Et puis, qu'est-ce que ça donne de payer autant pour obtenir les droits de diffusion des Jeux si c'est pour nous les servir à la petite cuiller?

Ensuite, pendant les trois premières rondes, on ne nous a offert que les prestations d'Annie Pelletier. Pourtant, dans ce type de compétition, la performance d'une concurrente ne signifie pas grand-chose, à part l'ampleur du dépassement de soi-même, si on ne peut pas la comparer à celle des autres.

Mais le summum a été atteint lorsque, au beau milieu de la troisième ronde, nous avons eu droit à une autre de ces ineffables capsules *Allo Atlanta*. (Vous remarquerez qu'après un départ ridicule elles s'étaient un peu calmées et que nous leur avions foutu la paix.) Et qui, on vous le donne en mille, était l'«athlète» invité? Ben oui, Jean Pagé, qu'on voit déjà six heures par jour et à qui son épouse est venue dire qu'il faisait de la splendide ouvrage et que nous étions tous très fiers de lui.

Nous saluons bien bas M. Pagé, qui n'y est pour rien. Mais qui donc a imaginé cette absurdité?

On s'arrête ici avant de dire des choses méchantes qui correspondraient à notre pensée.

Hier, le 1500 m messieurs en fauteuil roulant s'est déroulé sous une pluie battante. On a cru comprendre que c'est Dieu qui déversait toutes ses larmes de gêne.

À ceux qui n'ont pas notre chance et sont privés du réseau NBC, nous pouvons dire que, oui, il n'y a toujours que des Américains aux Jeux d'Atlanta. Il y a entre autres Kurt Engle, médaillé d'or en lutte libre chez les 100 kg, qui après sa victoire (contre un Iranien, ce qui ne nuit pas) a fait son signe de croix, a parlé à son papa dans les cioux, a couru partout avec un drapeau des États-Unis sur les épaules au son de la musique de *Rocky*, a pleuré comme une madeleine pendant l'hymne national, a mis la médaille au cou de sa maman, a repluré pendant l'entrevue à la télé, a dit que, champion du monde et champion olympique, il serait le plus heureux des hommes même s'il mourait ce soir. Puis il a dit «I love you America».

Nous aussi, cher.

Bon, on ne passera quand même pas la journée à se faire du mouron, aussi voici quelques sourires. Pour Joël Bourgeois, l'Acadien du 3000 m steeple, rafraîchissant en entrevue hier et auquel nous reviendrons; pour le lumineux footballeur nigérian Kanu, à qui nous souhaitons bien d'autres dans lors de la finale de demain contre l'Argentine; et pour Micha, 18 mois, la fillette de Rosey Edeh qui a ensoleillé de ses «maman maman maman» et de son biscuit le passage de sa mère dans les studios de la SRC et à qui nous décernons sans hésitation le titre de sympathique délinquante à croquer.

Le bronze d'abord, l'argent ensuite

Annie Pelletier, la coqueluche en devenir, ne sait pas encore dans quelles eaux elle va plonger

PRESSE CANADIENNE

Après les Sylvie Bernier, Sylvie Fréchette et Myriam Bédard, Annie Pelletier est appelée à devenir la coqueluche du Québec.

«Je veux rester moi-même, affirme la première intéressée. Je sais que ça va être différent, mais je vais essayer de m'acclimater du mieux que je peux. La façon que j'ai concouru, mûri et grandi, c'est ça qui va me rester, pas la médaille.

«J'ai juste bien hâte d'aller aux toilettes sans micro et sans caméra», a-t-elle dit à un autre moment en faisant rire la galerie.

Elle rêve de faire de la télévision et a même emprunté un micro à un commentateur pour faire son numéro de «Ici, Annie Pelletier, à Montréal».

Elle s'entraîne d'ailleurs devant son miroir: «J'adore ça et j'ai la parole facile comme vous pouvez voir...»

«Mais je ne voudrais pas, parce que j'ai une médaille au cou, prendre la place de quelqu'un qui a étudié là-dedans toute sa vie. Je veux prendre des cours, apprendre l'anglais, la diction.»

Si elle veut travailler, Pelletier a aussi déclaré, avec son ami Martin à ses côtés, qu'elle a bien hâte d'avoir des enfants. Martin, de qui elle a dit qu'il a un très bon sens des valeurs pour la ramener sur terre.

Entre-temps, a-t-elle constaté en faisant encore rire l'assistance: «La vie de couple en plongeon, ce n'est pas toujours facile. Heureusement que mon ami est compréhensif.»

Pelletier n'avait évidemment pas eu le temps hier midi de songer à son avenir de médaillée olympique et ne pouvait dire de quoi exactement celui-ci sera fait, sauf qu'elle s'est réservée une compétition en Allemagne, de façon à s'assurer qu'il y ait une vie après les Olympiques.

Mais dès hier midi, elle se réunissait avec ses représentants d'affaires et commanditaires en compagnie de ses parents afin de discuter de l'avenir immédiat.

En conférence de presse, elle avait déjà annoncé: «J'ai hâte de rencontrer les gens de McDonald's pour voir s'il n'y a pas une piastre à faire avec ça.

«C'est juste une farce», a-t-elle ajouté tout de suite. Mais il y avait bien un fond de sérieux.

Tous les spécialistes en communication rencontrés hier, à commencer



Annie Pelletier, médaillée de bronze au plongeon de trois mètres.

par le directeur du marketing de son commanditaire McDonald's, André Lachance, ont reconnu que la Montréalaise de 22 ans avait tout mais vraiment tout pour elle.

«Elle est superbe et tellement naturelle», a résumé ce dernier.

Elle avait déjà l'avantage d'être très connue, grâce entre autres à ses messages publicitaires pour McDonald's, avant même de remporter sa première médaille olympique, ce qui ajoutait par contre une certaine pression.

Sa verve et son charme naturel ont encore une fois conquis tout le monde hier matin en conférence de presse à Atlanta, à peine 12 heures après qu'elle eut gagné sa médaille de bronze au tremplin de trois mètres. Elle était accompagnée de ses parents, de son frère et de son ami Martin.

«Elle n'a pas idée de ce qui l'at-

tend à son retour au Québec, a prévu Daniel Lamarre, du Cabinet de relations publiques National, qui gère sa carrière. Depuis cinq heures ce matin que le téléphone ne dérouge pas et le télécopieur de Radio-Canada est bloqué.

«Sa médaille de bronze, a-t-il ajouté, a plus de valeur qu'une médaille d'or, à cause de ce qu'elle [Pelletier] est et de la façon qu'elle a été gagnée.

«C'est la première grande nouvelle des Jeux pour le Québec, c'est la première francophone à gagner une médaille, et en plus, elle aime ça [les relations publiques] et elle le dit», a renchéri Lachance.

Pelletier elle-même a rappelé que le lutteur montréalais d'origine géorgienne Gia Sissauri a gagné une médaille avant elle, et d'argent à part ça, mais celle-ci n'aura pas le même impact chez nous.

Johnson phénoménal, Pérec sur une autre planète



Incroyable, phénoménal, gigantesque, ahurissant. Les 82 884 témoins abasourdis du Stade olympique d'Atlanta cherchaient leurs mots pour qualifier l'exploit historique de Michael Johnson, ces 200 mètres parcourus en 19 sec 32 pour ajouter ce titre à celui du 400 m et devenir le premier homme à réussir

ce doublé aux Jeux.

Cinq semaines après ses (déjà) fabuleux 19 sec 66 de la finale des sélections américaines sur la même piste d'Atlanta, Johnson a posé de nouveau à côté du tableau électronique de l'arrivée où, cette fois, s'affichaient quatre chiffres irréels: 19,32, quatre dixièmes de moins que le record de l'Italien Pietro Mennea établi le 12 septembre 1979 dans les hauteurs de Mexico.

Johnson, lui, n'a pas besoin d'altitude. Il n'a besoin que d'adversaires capables de le pousser dans ses retranchements, ce que firent brillamment le Namibien Frankie Fredericks et le Trinidéen Ato Boldon, le premier passant lui-même sous le record de Mennea en 19 sec 68, le second terminant en 19 sec 80.

Mais comme d'habitude, Johnson était déjà seul à la sortie du virage, un passage de course que lui seul sait maîtriser à la perfection. La suite ne fut qu'une formalité. Il passait la surmultipliée au point que l'oeil du spectateur pouvait à peine suivre le rythme de sa courte foulée.

À l'arrivée, il franchissait la ligne le buste droit avant de laisser exploser son bonheur, le visage éclairé d'un immense sourire et des yeux ébahis par l'ampleur de sa performance.

La star des Jeux du Centenaire

Marie-José Pérec réside désormais sur une autre planète. Après son deuxième titre olympique d'affilée, signé lundi sur 400 mètres, la Française a doublé sa moisson d'or en s'attribuant le 200 mètres dans le temps de 22 sec 12/100, jeudi à Atlanta.

Meilleur temps des demi-finales en 22 sec 07, la Gadeloupéenne restera la star féminine des Jeux Olympiques du Centenaire d'Atlanta. A défaut d'affoler le chronomètre comme Johnson, la Française a quand même réussi un véritable exploit en rejoignant dans l'histoire des JO l'Américaine Valérie Brisco-Hooks, reine de Los Angeles en 1984 avec un doublé similaire.

Marie-José Pérec n'a laissé aucune chance à son amie Merlene Ottey, soucieuse d'inscrire enfin son nom en lettres d'or sur les tablettes olympiques. A 36 ans, la Jamaïcaine a dû s'avouer vaincue, débordée par la dame aux «semelles de vent» et aux jambes interminables.

TABLEAU DES MÉDAILLES

	O	A	B	Tot.
États-Unis	32	31	16	79
Chine	16	19	11	46
Allemagne	12	13	21	46
Russie	21	16	8	45
Australie	8	9	18	35
France	14	6	14	34
Italie	11	6	9	26
Corée du Sud	6	9	5	20
Ukraine	7	2	8	17
Canada	2	8	7	17
Cuba	3	5	8	16
Roumanie	4	5	6	15
Pays-Bas	2	4	9	15
Pologne	6	5	3	14
Belarus	1	5	8	14
Hongrie	4	3	6	13
Grande-Bretagne	1	5	6	12
Japon	3	5	3	11
Brésil	3	2	6	11
Bulgarie	0	4	4	8
Grèce	4	3	0	7
Nouvelle-Zélande	3	2	1	6
Espagne	3	1	2	6
Kazakhstan	2	3	1	6
Belgique	2	2	2	6
Rép. tchèque	1	2	3	6
Switzerland	4	1	0	5
Danemark	3	1	1	5
Corée du Nord	2	1	2	5
Suède	1	3	1	5
Norvège	1	1	3	5
Irlande	3	0	1	4
Turquie	3	0	1	4
Afrique du Sud	2	1	1	4
Jamaïque	1	3	0	4
Indonésie	1	1	2	4
Finlande	1	2	0	3
Kenya	0	2	1	3
Éthiopie	2	0	0	2
Arménie	1	1	0	2
Slovaquie	1	0	1	2
Yougoslavie	1	0	1	2
Namibie	0	2	0	2
Slovénie	0	2	0	2
Autriche	0	1	1	2
Iran	0	1	1	2
Malaysie	0	1	1	2
Nigeria	0	0	2	2
Trinidad&Tobago	0	0	2	2
Costa Rica	1	0	0	1
Equateur	1	0	0	1
Hong Kong	1	0	0	1
Syrie	1	0	0	1
Argentine	0	1	0	1
Croatie	0	1	0	1
Taiwan	0	1	0	1
Ouzbékistan	0	1	0	1
Zambie	0	1	0	1
Géorgie	0	0	1	1
Israël	0	0	1	1
Mexique	0	0	1	1
Moldavie	0	0	1	1
Mongolie	0	0	1	1
Maroc	0	0	1	1
Mozambique	0	0	1	1

Petitclerc s'est fait piéger

PRESSE CANADIENNE

Piégée dans une course qu'elle a jugée très tactique, Chantal Petitclerc a dû se contenter de la cinquième place à l'issue du 800 mètres en fauteuil roulant des Jeux d'Atlanta.

«Ce n'est pas très bon, a-t-elle estimé. Quoique le temps soit bon (1 min 55 sec 61). Ce fut une drôle de course. Habituellement, on est regroupé de façon plus compacte mais cette fois, le peloton était plus étendu et je me suis retrouvée à l'arrière.

«J'avais de la vitesse, et plus ça allait plus je rattrapais les premières, mais elles avaient pris trop d'avance.»

Petitclerc affirme avoir été coupée quand elle a voulu s'installer à l'intérieur après 400 mètres et elle a dû poursuivre la course trop à l'extérieur.

«J'avais peur d'aller à l'intérieur parce que je savais qu'il y avait trois Américaines qui voulaient finir 1-2-3. J'avais peur d'être «bosée» [prise en sandwich] mais c'est ce qui m'est arrivé à l'extérieur.»

C'est l'Australienne et championne mondiale Louise Sauvage qui a remporté la victoire en 1 min 54 sec 90, devant les Américaines Jean Driscoll (1 min 55 sec 19) et Cheri Becerra (1 min 55 sec 49), et la Britannique Tanni Grey (1 min 55 sec 55).

Les femmes sont été chanceuses car un orage a éclaté juste après leur course et leurs collègues masculins ont dû disputer le 1500 mètres sous la pluie.

C'est le Français Claude Issartat qui a triomphé, en 3 min 15 sec 18, devant l'Américain Scott Hollonbeck (3 min 15 sec 30) et le Suisse Franz Nietlispach (3 min 16 sec 41).

Les trois premiers ont reçu des médailles comme les autres olympiens mais leurs résultats n'étaient pas comptés au classement par pays.

Comme les autres

Les athlètes en fauteuil roulant demeuraient au village olympique et ont vécu la même aventure que les autres, a raconté Petitclerc, qui a bien aimé son expérience, même si elle n'a pas gagné la médaille qu'elle pouvait espérer après avoir été deuxième aux derniers championnats du monde.

Elle regrette un peu cependant qu'il n'y ait eu qu'une finale pour son sport, ce qui a limité sa participation à une seule épreuve.

«C'est vraiment les huit meilleures au monde qui étaient présentes», a-t-elle cependant apprécié.

Elle a été la seule athlète canadienne en fauteuil roulant à se qualifier pour les Jeux, et on l'a vu pleurer d'émotion après sa course.

Deflagbon se battra pour l'or

PRESSE CANADIENNE

La route vers la conquête de l'or olympique s'est poursuivie, hier, pour le surprenant boxeur poids lourd canadien David Deflagbon, qui a battu aux points l'Américain Nate Jones pour accéder au match de la médaille d'or.

Deflagbon, qui est assuré de l'argent, l'a emporté 16-10 face à Jones dans un combat chez les 91 kilos qu'il a dominé du début à la fin.

Il a ébranlé l'Américain pour un compte de huit à mi-chemin du premier round. En avant 7-2, il a vu son rival rétrécir l'écart à 7-5 avant le deuxième round. Il dominait 14-7 à la fin de ce round.

Le boxeur de Halifax, en Nouvelle-Ecosse, se frottera en finale au puissant cubain Felix Savon, le champion olympique en 1992 et cinq fois champion du monde.

Savon a atteint la finale quand l'Allemand Luan Krasniqi a déclaré forfait en raison d'une blessure à une main.

Deflagbon s'est retrouvé en demi-finale en remportant un des matchs les plus controversés des Jeux olympiques.

A mi-chemin du troisième round d'un match serré avec le largement favori Christophe Mendy, de la France, Deflagbon s'est écroulé au tapis après avoir reçu un coup douloureux sous la ceinture.

Il a été incapable de continuer et le Français a été disqualifié.

Michael Smith termine au 13^e rang

Par ailleurs, le décatathlonien canadien Michael Smith a connu une deuxième journée difficile au stade olympique.

Seizième après les cinq premières épreuves, Smith a complété la compétition au 13^e rang avec un score de 8271 points. Il s'agit d'une de ses plus mauvaises performances en carrière.

L'Américain Dan O'Brien a été le meilleur des Hercules du stade en gagnant la médaille d'or avec 8824 points.

L'entraîneur de Smith, Les Grammantik, a expliqué que l'athlète de Calgary âgé de 28 ans avait peut-être trop bu d'eau. Mais l'eau n'a pas été un problème pour la coureuse Leah Pells, de Langley, en Colombie-Britannique, qui s'est qualifiée pour la finale du 1500 m en finissant au quatrième rang de sa vague en demi-finale.

L'eau n'a également pas causé de problèmes dans les compétitions de canoë-kayak où des représentants canadiens ont accédé aux finales.

Aujourd'hui, d'autres Canadiens pourraient les rejoindre en finale alors que seront présentées d'autres demi-finales. Ce sont Renn Crichlow, de Nepean, en Ontario, en K-1, et Caroline Brunet, de Lac Beauport, en K-1, Steve Giles, de Lake Echo, de Nouvelle-Ecosse, en C1, les frères Attila et Tamas Buday, de Mississauga, en C-2, et Marie-Josée Gibbeau, de Lachine, et Corrina Kennedy, de Saskatoon, en K-2.

SPORTS

EN BREF

DÉNONCIATION

L'entraîneur de l'équipe féminine de Roumanie de gymnastique a dénoncé les «conditions affreuses» dans lesquelles Simona Amanar et ses collègues avaient été obligées d'évoluer à Atlanta. «Nos performances peuvent être qualifiées de remarquables compte tenu du fait qu'elles ont été obtenues dans des conditions affreuses», a déclaré Octavian Belu.

L'arbitrage scandaleux et la pression exercée par les 35 000 spectateurs ont été les principaux obstacles qui nous ont empêchés d'atteindre nos buts», a ajouté M. Belu.

Même dans ces conditions, nous avons obtenu huit médailles au total, loin devant les autres équipes, Ukraine (4), États-Unis (4), et Russie (2).

ENFANT DU SÉRAIL

Andre Agassi et Leander Paes qui disputaient une demi-finale olympique de tennis, jeudi à Atlanta, sont des vrais fils de la fameuse «famille olympique». La lignée Agassi remonte à plus loin puisque son père fut un boxeur iranien aux Jeux de 1948 à Londres et de 1952 à Helsinki avant d'émigrer aux États-Unis. Mais la lignée Paes est plus «pure». Son père a été médaillé de bronze en hockey sur gazon en 1972 à Munich, où sa mère était capitaine de l'équipe d'Inde de basket. Sa future mère, plutôt, puisque Leander est né neuf mois après les Jeux de Munich.

VÉNUS FATALE

Ato Boldon a bien observé Marie-José Pérec. Sprinter (troisième du 100 m) et voisin d'îles de la Française des Antilles — qui a gagné le 400 m et essayait hier soir d'en faire autant sur 200 m — le Trinitéen l'appelle la «Deadly Venus Flytrap». C'est une fleur carnivore, mangeuse d'insectes. «Avec son allure gracieuse et sa fausse nonchalance, quand elle court, explique-t-il, elle me fait penser à ces fleurs au parfum et à la beauté délicats. Mais tout ce qui s'en approche est happé et en meurt.»

20 ANS APRÈS

Floyd Mayweather a battu Lorenzo Aragon, et il y a 20 ans qu'un boxeur américain n'avait pas vaincu un Cubain dans un tournoi de boxe olympique. C'est Leon Spinks, futur champion olympique puis du monde professionnel des mi-lourds qui, le dernier, avait eu l'honneur de battre un «ennemi héréditaire» de l'Oncle Sam. Floyd Mayweather, âgée de 19 ans, est maintenant bien parti pour la médaille d'or des poids plume. Sur tout, si comme à la veille de chacun de ses combats, son père lui téléphone ses conseils... depuis la prison où il purge une peine de cinq ans pour une affaire de drogue.

REMEDE DE CHEVAL

Le cavalier allemand de concours complet Mathias Baumann aurait fourni à la Fédération internationale des photos montrant la façon peu cavalière que ses homologues argentins utilisent pour entraîner leurs chevaux. Cette technique qui s'appelle «barrier les chevaux» consiste à garnir de petits clous les barres supérieures des obstacles afin d'apprendre au cheval à passer au-dessus sans le «tutoyer». D'autres méthodes, toutes réprouvées, existent qui consistent à garnir les guêtres du cheval de capsules de bière qui lui entrent dans la chair s'il est négligent. On a même parlé d'étriers de cavaliers reliés à une pile électrique. Il y a quelques années, le cavalier allemand Paul Schockemoehle, le plus grand éleveur et marchand de chevaux de sports au monde, avait défrayé la chronique alors qu'il était accusé de remplacer la barre supérieure en métal sur laquelle le cheval n'avait pas envie de se cogner deux fois.

TROP GRANDE

Bob Kersee, l'entraîneur de Gail Devers, la championne olympique du 100 mètres, était déçu de la course (quatrième) de sa protégée en finale du 100 mètres haies. «Ses bras étaient trop loin de son corps, elle était trop haute au-dessus des haies. Elle était trop grande...» Gail Devers était pourtant, et de loin, la plus petite des finalistes et elle devait franchir (dix fois) une haie de ,84 m du haut de ses... 1 m 60.

FRENCH TOUCH

Ce que le cinéma français n'a pas réussi aux États-Unis, l'escrime l'a fait parler dans la langue d'Alexandre Dumas aux Américains. IBM passe à longueur de journée un spot télévisé qui met en scène un assaut entre deux escrimeurs, dont le dialogue en Français est sous-titré. Si la langue officielle de la discipline est le Français — les arbitres, d'où qu'ils viennent utilisent le «allez» ou «halte» entre chaque touche — on peut penser que les Trois Mousquetaires à Hollywood a également beaucoup apporté à cette image de «French touch».

Le porte-drapeau irakien a fait défection

Un haltérophile irakien, porte-drapeau de son pays lors de la cérémonie d'ouverture aux Jeux d'Atlanta, a annoncé qu'il avait demandé l'asile politique aux États-Unis, après s'être enfilé la veille du village olympique selon un scénario soigneusement préparé.

Raed Ahmed, 29 ans, a précisé lors d'une conférence de presse à Atlanta qu'il avait rencontré dans la matinée des responsables des services de l'immigration américaine avec son avocat, et déposé sa demande. Il a précisé qu'il souhaitait rester aux États-Unis.

Ahmed s'est enfui mercredi du village olympique alors que les officiels de son équipe étaient occupés à préparer une visite au zoo. Une voiture garée dans une station service l'a alors emmené en lieu sûr, dans une maison de Decatur (banlieu d'Atlanta), puis dans un hôtel d'où il devait contacter les services de l'immigration. Il a été aidé par un Américain ayant vécu à Londres et proche de l'opposition irakienne, Francis Brooke, et Omar Mohamed, étudiant

membre du Congrès national irakien (CNI), une coalition d'opposition irakienne. Omar Mohamed l'avait contacté la semaine dernière et lui avait proposé son aide en se faisant passer pour un Argentin.

«Il courait, il était en sueur. Il avait très peur», a déclaré Omar Mohamed racontant la fuite d'Ahmed.

«J'aime mon pays, mais je n'aime pas le régime», a déclaré l'athlète au *New York Times*. Il a raconté comment lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux, le 19 juillet, les officiels irakiens avaient demandé à leur délégation de détourner la tête du président Clinton «parce que Bush et Clinton voulaient détruire l'Irak». Mais, ajoute Ahmed, «je l'ai regardé, et je n'en ai pas cru mes yeux. Il était debout et nous applaudissait. Saddam n'aurait pas applaudi les Américains si les Jeux avaient eu lieu en Irak», a-t-il ajouté.

Inquiet

Après que deux contacts de l'opposition irakienne l'eurent assuré que sa femme était en lieu sûr, l'ath-

lète s'est enfui du Village olympique mercredi à l'heure du petit déjeuner, prétextant aller vérifier dans sa chambre un résultat sur son ordinateur.

Raed Ahmed s'est cependant dit inquiet de possibles représailles sur sa nombreuse famille, dont ses frères, installée à Bassorah, dans le sud de l'Irak.

Il a ajouté qu'il pensait déjà à faire défection lorsqu'il portait le drapeau de son pays lors de la cérémonie d'ouverture. «J'y pensais à 1 million %», a-t-il dit.

Il a raconté lors de sa conférence de presse comment il avait assisté à plusieurs exécutions ordonnées par le cousin du président irakien Saddam Hussein, alors qu'il était étudiant. «En mars 1991, Ali Hassan Majid est venu dans notre collège, il a fait aligner des gens contre le mur et les a fait exécuter», a-t-il raconté.

Sa défection avait été annoncée mercredi de Dubaï par le Congrès national irakien (CNI), une coalition d'opposition irakienne basée à

Londres. Selon le CNI, Raed Ahmed avait expliqué que «Saddam Hussein et ses deux fils, Oudaï et Qoussaï, (avaient) transformé l'Irak en un camp de concentration. Je suis témoin des massacres perpétrés par Ali Hassan Majid (cousin du président irakien) contre des civils innocents», avait-il ajouté.

Cette défection s'ajoute à celle de trois Cubains, intervenue peu avant le début des Olympiques. Les boxeurs Ramon Garbey, champion du monde des légers en 1987, et Joel Casamayor, médaille d'or à Barcelone, avaient fait défection le 1^{er} juillet alors que leur équipe s'entraînait à Guadalajara, au Mexique. La vedette de l'équipe cubaine de baseball, Rolando Arrojo, avait également fait défection, à Albany (Géorgie) le 9 juillet. Il se trouve actuellement à Miami.

Hier, le porte-parole de la délégation cubaine à Atlanta, Pedro Cabrera, a affirmé qu'aucun autre athlète cubain n'avait fait défection depuis le début des Jeux.

Agence France-Presse

Joyner-Kersey à la finale



L'Américaine Jackie Joyner-Kersey s'est consolée de son forfait à l'heptathlon en se qualifiant pour la finale de sa discipline favorite, la longueur.

Encouragée par un coup de téléphone du président Bill Clinton avant le début des épreuves, l'Américaine a réussi un bond de 6 m 70 soit la distance exacte requise pour accéder à la finale.

«Aujourd'hui, elle a été parfaite, a commenté son mari-entraîneur Bob Kersey. Il fallait se qualifier au premier saut. Nous n'en voulions pas plus.»

L'Américaine s'était blessée lors de l'épreuve du 100 mètres haies et avait été contrainte d'abandonner l'heptathlon. Après cette déconvenue, Kersey avait fait de la longueur une revanche.

«Maintenant, elle espère seulement sauter autour de sept mètres aujourd'hui pour enlever la médaille d'or», a ajouté Bob Kersey.

Reuter

La saga du relais

Forfait de Burrell; entrée de Lewis?

Le forfait de son ami Leroy Burrell pour le relais 4 x 100 m, annoncé hier à Atlanta, a rapproché Carl Lewis d'une éventuelle dixième médaille d'or olympique.

«Leroy Burrell souffre d'une tendinite aiguë au tendon d'Achille et a choisi de ne pas courir sur avis médical», a déclaré Lawrence Magee, un des médecins de l'équipe américaine d'athlétisme.

L'ancien recordman du monde, dont la saison a été perturbée par des blessures à répétition, aux cuisses et aux pieds notamment, n'était venu à Atlanta que pour le relais.

La blessure de Burrell, son ami et coéquipier du Santa Monica Track Club, ouvre à Carl Lewis la perspective d'un dixième titre olympique qui lui permettrait de devenir le recordman absolu des médailles d'or aux Jeux.

Lewis, âgé de 35 ans, a rejoint

Nurmi en remportant le concours olympique du saut en longueur pour la quatrième fois consécutivement. Dans l'euphorie de cette victoire il avait fait savoir qu'il souhaitait être incorporé dans le relais.

Toutefois, l'entraîneur américain Erv Hunt avait confirmé plus tôt les noms des six hommes retenus pour le relais: Dennis Mitchell, John Drummond, Leroy Burrell, Tim Montgomery, Jeff Williams et Tim Harden. Les officiels américains avaient toutefois laissé entendre qu'un ou deux noms pourraient être ajoutés à la liste d'ici à la finale de samedi.

«Je suis triste pour Leroy, a commenté Erv Hunt. Maintenant, il faut que nous lui trouvions un remplaçant. Nous avons plusieurs possibilités. Nous ferons ce qui sera préférable pour l'équipe et pour le pays.»

Agence France-Presse

Cinquième disqualification pour dopage

L'athlète russe Marina Trandenkova qui a terminé cinquième du 100 mètres des JO d'Atlanta, a été disqualifiée pour dopage au bromantane.

L'athlète russe, épouse du sauteur à la perche Igor Trandenkov, l'un des favoris du concours d'Atlanta, a subi le contrôle antidopage après que son nom eut été tiré au sort pour satisfaire à cette opération.

Marina Trandenkova est la cinquième cas à avoir fait l'objet d'une disqualification pour utilisation du bromantane, substance produite par les laboratoires militaires russes. Elle est introuvable sur le marché et se trouve au centre d'un conflit entre le CIO et la délégation russe qui a saisi le Tribunal arbitral du sport (TAS).

Le CIO a d'autre part infligé un blâme à l'irlandaise Mary McMahon,

contrôlée positive après avoir pris un analgésique contenant des substances interdites (phénylpropionamine et robitussine). Elle n'a pas été disqualifiée. Elle a terminé quatorzième du 5000 mètres et son nom a également été tiré au sort pour le contrôle.

La délégation irlandaise s'est vue, elle aussi, réprimandée pour négligence. La manière dont l'encadrement surveille médicalement ses athlètes n'a pas été jugée «correcte» par le CIO.

Le CIO a, au cours des journées précédentes, déjà disqualifié quatre athlètes pour utilisation du bromantane dont deux Russes médaillés de bronze, le nageur Andrei Korneiev (200 mètres brasse) et le lutteur Zafar Goulaiev (catégorie 48 kg en lutte gréco-romaine).

Agence France-Presse

Le 470 masculin à l'Ukraine



Les Ukrainiens Ievkhen Braslavets et Ikhor Matvienko ont remporté la médaille d'or du 470 masculin. Les Britanniques John Merricks et Ian Walker se sont adjugé la médaille d'argent et les Portugais Vitor Rocha et Nuno Barreto le bronze.

D'autre part, les Espagnoles Theresa Zabell et Begona via Dufresne ont remporté la médaille d'or de voile dans la catégorie 470.

Les Japonaises Yumiko Shige et Alicia Kinoshita sont médaillée d'argent et les Ukrainiennes Rouslana Taran et Elena Pakholtchik médaille de bronze.

Reuter

Bubka pourrait prendre sa retraite



Le perchiste ukrainien Sergueï Bubka a déclaré hier que sa blessure au tendon d'Achille pourrait mettre un terme à sa brillante carrière.

«Cela risque de conclure ma carrière sportive», a dit Bubka.

A 32 ans, le quintuple champion du monde n'a pas pu briguer la deuxième médaille d'or olympique dont il rêvait. Blessé au tendon d'Achille, il n'a pas pu prendre part aux éliminatoires de la perche mercredi.

«Il est très dur de se remettre d'une rupture du tendon d'Achille, a-t-il poursuivi, très pessimiste. Il faut faire des examens. La seule solution maintenant est le repos.»

Bubka avait subi des injections pour combattre la douleur et espérait être prêt pour concourir mercredi, en vain.

Reuter

Huisch au sommet des cibles



Justin Huisch, un jeune californien de 21 ans, a rendu sa fierté au tir à l'arc américain en remportant le titre olympique, après une nette victoire (112-107) en finale sur le Suédois au visage lisse de beau bébé nordique, Magnus Pettersson.

Les archers américains qui avaient enlevé tous les titres olympiques depuis le retour de la discipline au programme des Jeux en 1972, à l'exception de 1980 année du boycottage, avaient été écartés du podium en 1992 à Barcelone avec la victoire du Français Sébastien Flute devant le Sud-Coréen Jae-Hung Chun.

Ce garçon au «look» de son temps, casquette portée à l'envers serrant de longs cheveux coiffés en catogan et lunettes de soleil à l'œil de serpent, 24^e mondial, inconnu hors de chez lui, s'était classé deuxième sur le pas de tir de Stone Mountain lors des préolympiques.

Il a profité d'un parcours relativement facile où il n'a remporté que de larges succès pour se frayer un chemin jusqu'en quarts-de-finale. Là, il éliminait l'Italien Michele Frangilli (112-112) sur deux flèches de barrage.

En demi-finale, il dominait nettement un autre inattendu à ce stade de la compétition, le Belge Paul Vermeiren (32 ans), qui craquait sous la pression, 112-103, pour battre Pettersson, champion du monde en salle et qui faisait figure de favori, de cinq points.

Le Suédois avait éliminé deux redoutables Sud-Coréens Jang Yong-Ho en quarts et Oh Kyo-Moon en demi-finale.

On pensait qu'il avait fait le plus dur. La régularité de l'étudiant américain (4 dix et 8 neuf) allait avoir raison du nordique.

Agence France-Presse

Fin de domination

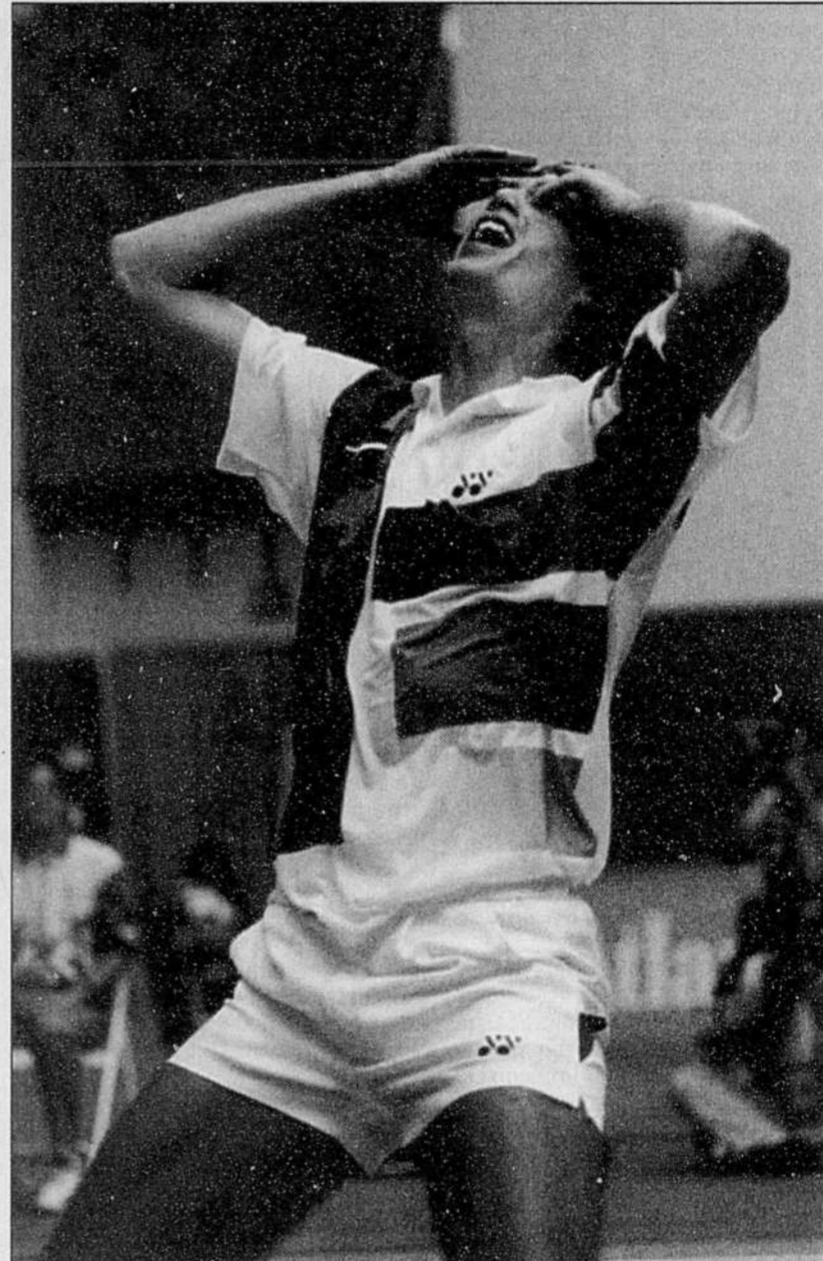


PHOTO AP

LE DANOIS Poul-Erik Hoyer-Larsen est devenu le premier Européen champion olympique de badminton en battant le numéro un mondial, le Chinois Dong Jiong, en finale du simple messieurs. Champion d'Europe et numéro 2 mondial, Hoyer-Larsen s'est imposé en deux manches sèches. Le Danois a emporté la première 15-12 en 17 minutes et pris un départ canon dans la seconde (5-0). Dong Jiong a alors jeté ses dernières forces dans la bataille pour revenir à 10-12, mais il a paru déconcentré par une faute de pied sifflée contre lui. Il n'a ensuite pas pu empêcher le Danois de conclure la partie sur trois points de service consécutifs. «Je ne l'ai pas laissé m'attaquer, sinon il aurait gagné», a simplement commenté Hoyer-Larsen, 30 ans, après sa victoire.

Agassi contre Bruguera



L'Américain Andre Agassi, tête de série n° 1, qui a joué en demi-finales 7-6 (7/5), 6-3 l'Indien Leander Paes, 12^e mondial, rencontrera demain en finale l'Espagnol Sergi Bruguera, vainqueur précédemment du Brésilien Fernando Meligini 7-6 (11/9), 6-2.

Classé septième à l'ATP, Agassi a été seulement inquiété au cours de la première manche, son adversaire bénéficiant même de deux balles de set à 6-5.

Agence France-Presse

Sur la voie royale



Les États-Unis et le Brésil seront les favoris des demi-finales du tournoi olympique féminin de basket-ball, qui auront lieu ce soir.

Les États-Unis affronteront l'Australie et le Brésil sera opposé à l'Ukraine.

Les Américaines souhaitent imiter les garçons et remporter la médaille d'or. Elles veulent devenir la Dream Team du basket féminin. Et elles en ont les moyens. Invaincues depuis le début du tournoi, les camarades de Teresa Edwards devraient franchir l'obstacle australien.

Les Brésiliennes, qui forment un groupe solide et technique, sont également bien placées pour atteindre la finale. Elles sont ambitieuses et sont venues pour se couvrir d'or. L'Ukraine pourrait apprendre à ses dépens.

Agence France-Presse

Expos 7, Reds 9

Tout ça pour rien!

PRESSE CANADIENNE

Tout cela pour rien! Les Expos ont connu leur plus grosse manche depuis le 30 juin quand ils ont marqué cinq points dès la deuxième reprise, hier, pour prendre une avance de 6-1. Mais à coups de circuit, quatre au total, les Reds de Cincinnati ont remonté la pente et ont finalement arraché une victoire de 9-7 quand le nouveau-venu Mark Leiter n'a impressionné personne.

Shane Andrews, qui connaît toujours du succès contre les Reds, a pourtant obtenu ses 14^e et 15^e circuits de la saison et produit trois points. Il a déjà produit 13 points contre les Reds cette saison. Mike Lansing a obtenu l'autre circuit des Expos, un coup bon pour trois points dans cette poussée en deuxième. Mais cela n'allait pas être suffisant. Leiter a en effet permis aux Reds de revenir dans le match quand il a été lui aussi victime de la longue balle, sa «spécialité» semble-t-il.

Dans ce festival des hommes forts, c'est pourtant le petit Bret Boone, avec un simple après deux retraits en huitième manche qui a fait la différence contre le releveur Mike Dyer (5-4).

En neuvième, Barry Larkin, qui avait produit les trois premiers points des siens avec un ballon-sacrifice et un triple, a bouclé le quatrième circuit des visiteurs contre Dave Veres en neuvième.

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Mercredi
Houston 0 Cincinnati 10
Colorado 2 Montréal 6
San Francisco 1 Chicago 4
St. Louis à Philadelphie, remis, pluie
Pittsburgh 2 New York 3 (10 m)
Floride 0 Los Angeles 3
Atlanta 7 San Diego 4

Hier
Pittsburgh à New York
Colorado à Chicago
Atlanta à San Diego
St. Louis à Philadelphie
Cincinnati à Montréal
Floride à Los Angeles

Aujourd'hui
Colorado (Ritz 11-7)
à Chicago (Telmaco 4-5), 15h20.
Pittsburgh (Lieber 4-4)
à Philadelphie (M.Munoz 0-2), 19h35.
Cincinnati (Jarvis 4-3)
à Montréal (P.Martinez 8-6), 19h35.
St. Louis (Morgan 3-4)
à New York (B.Jones 9-6), 19h40.
San Francisco (Gardner 9-3)
à Houston (Drabek 4-7), 20h05.
Atlanta (Smoltz 17-5)
à Los Angeles (Park 5-3), 22h05m.
Florida (A.Letter 11-9)
à San Diego (Hamilton 10-6), 22h05

(Parties d'hier non comprises)

	Section Est			
	G	P	Moy.	Diff.
Atlanta	65	41	613	—
Montréal	58	48	547	7
New York	52	56	481	14
Floride	49	58	458	16 1/2
Philadelphie	43	63	406	22
Section Centrale				
St. Louis	56	50	528	—
Houston	57	52	523	1/2
Cincinnati	52	51	505	2 1/2
Chicago	52	54	490	4
Pittsburgh	48	59	449	8 1/2
Section Ouest				
San Diego	58	51	532	—
Los Angeles	57	53	528	1/2
Colorado	54	51	505	3
San Francisco	46	60	434	10 1/2